

Avril

1958

MONTRÉAL

N° 208

# Relations

## Autour de la gratuité scolaire

Marcel MARCOTTE

### Cas pratiques de morale électorale

Maurice LAMARCHE

### Face aux techniques

Luigi d'APOLLONIA

## Les octrois statutaires, une injustice ?

Albert PLANTE

Sur trois spectacles ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ Georges-Henri d'Auteuil  
La conférence canadienne sur l'éducation ■ ■ ■ ■ ■ Louis Laurendeau

Le tyranicide, les Jésuites et M. Pierre-E. Trudeau

† Alexandre Dugré, S. J. ■ La « grève » des étudiants universitaires

35¢

REVUE DU MOIS

# SOMMAIRE

Avril 1958

Éditoriaux . . . . . 85

*Un document historique sur la moralité publique. — Veut-on favoriser les abus alcooliques? — La première école de Ville-Marie. — La « grève » des étudiants universitaires.*

## Articles

AUTOUR DE LA GRATUITÉ SCOLAIRE . . . . Marcel Marcotte 87  
LES OCTROIS STATUTAIRES, UNE INJUSTICE? . . Albert Plante 90  
CAS PRATIQUES DE MORALE ÉLECTORALE . Maurice Lamarche 92  
FACE AUX TECHNIQUES . . . . . Luigi d'Apollonia 95

La voix de l'Église . . . . . 98

Le Pape nous parle. — Pie XII enseigne: principaux textes récents. — Paroles épiscopales.

## Articles

LA CONFÉRENCE CANADIENNE SUR  
L'ÉDUCATION . . . . . Louis Laurendeau 100  
SUR TROIS SPECTACLES . . . . . Georges-Henri d'Auteuil 102  
HORIZON INTERNATIONAL . . . . . Joseph Ledit 103

Au fil du mois . . . . . 106

✠ Alexandre Dugré, S. J. — *Le tyrannicide, les Jésuites et M. Pierre-E. Trudeau.* — « Organisation professionnelle et corporatisme ». — « Welfare Economics ». — *Le mémoire des unions ouvrières sur l'éducation.* — *Témoignage? Accusation? S. O. S.?*

Les livres . . . . . 109

## Relations

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Richard ARÈS

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Jacques COUSINEAU,  
Joseph-H. LEDIT.

Collaborateurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Émile BOUVIER,  
Émile GERVAIS, Gérard HÉBERT, Léon LABEL.

Secrétaire de la rédaction : Joseph D'ANJOU

Administrateur : Albert PLANTE

Prix de l'abonnement :

\$4.00 par année. Hors du Canada : \$5.00

Abonnement de soutien : \$5.00

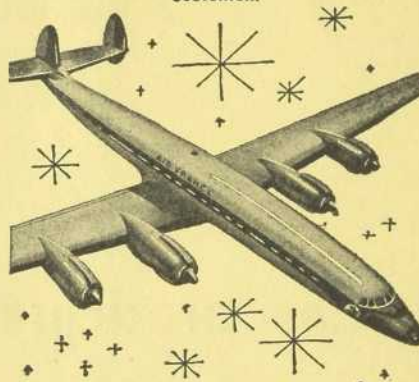
8100, boul. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-11, CANADA

Tél. : DUpont 7-2541

**MONTRÉAL  
PARIS  
MONTRÉAL**

**\$480<sup>60</sup>**

seulement



par le **Super**

**Starliner**

en  
**CLASSE  
ÉCONOMIQUE**

À PARTIR DU 1<sup>er</sup> AVRIL

Sous réserve d'homologations  
gouvernementales

**AIR FRANCE**

*Le plus grand réseau du monde*

Consultez votre agent de voyages, de chemin de fer  
ou le bureau d'Air France le plus proche.

1020 rue Ste-Catherine ouest, Montréal  
UN. 6-7643

## Editoriaux

### **Un document historique sur la moralité publique**

RÉPONDANT à l'invitation de S. Ém. le cardinal Léger, archevêque de Montréal, les chefs des principales confessions religieuses de la métropole se réunirent, le 27 février dernier, pour signer une déclaration par laquelle ils proclamèrent leur commune détermination de collaborer à la lutte pour la moralité publique. En voici le paragraphe le plus significatif:

Nous, les dirigeants des différents groupements religieux de Montréal: catholiques, protestants, anglicans, orthodoxes et juifs, désirons nous unir pour dénoncer les activités de tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, coopèrent à la littérature immorale et séductrice, sous quelque forme qu'elle apparaisse, et qui prêtent leur concours à des spectacles déshonnêtes ou à tout autre mode de description ou de diffusion de nature à inciter au mal.

Document historique, en vérité. C'est la première fois au Québec et probablement au Canada que les chefs des groupements religieux adhèrent de façon aussi officielle à une déclaration conjointe touchant une question de morale. Le succès de cette fructueuse collaboration a sans doute exigé beaucoup de démarches fort délicates; il révèle surtout l'inquiétude profonde qu'inspire aux autorités religieuses de Montréal le débordement de l'immoralité, dont la fange souille les âmes et corrode les fondements de toute vie spirituelle.

Il est moins que jamais permis de soupçonner les moralistes catholiques de jansénisme, de pharisaïsme ou d'étroitesse de vues: protestants, orthodoxes et juifs tiennent le même langage, réclament le même nettoyage des places publiques, le même assainissement de la presse et des journaux. Devant cette unanimité, le législateur n'a plus d'excuse à invoquer pour retarder l'adoption des mesures légales qui s'imposent. Indifférents aux exigences de la loi naturelle et sourds aux dénonciations religieuses, certains éditeurs et distributeurs de feuilles à scandales protestent de la légalité de leur commerce et menacent de poursuites judiciaires quiconque prétend s'opposer à la vente de leurs poisons. S'il est vrai que la législation actuelle, même rigou-

reusement appliquée, ne peut suffire à mater l'impudence des corrupteurs, qu'on la précise davantage, et qu'on en finisse au plus tôt avec l'audace des marchands d'obscénité, que le cardinal a stigmatisés comme des pécheurs publics.

Nous savons que l'autorité religieuse du diocèse ne lâchera pas la partie. Il importe que les fidèles soutiennent leurs chefs jusqu'au triomphe définitif.

### **Veut-on favoriser les abus alcooliques ?**

DES VOIX intéressées, depuis celle des simples tenanciers jusqu'à celle de l'Association du Tourisme, répètent qu'une rigoureuse application de la loi relative à la vente des boissons alcooliques (dite, dans le jargon officiel, loi des liqueurs) ne saurait que nuire au commerce et aux affaires. D'autres assurent que la rigueur qu'on semble apporter actuellement à faire observer la loi n'est qu'une manœuvre pour obtenir, à la suite d'une bruyante campagne de protestations de la part des profiteurs du commerce alcoolique, un élargissement à la teneur présente de la loi.

Que pareille rumeur soit vraie ou fausse, il faut que l'opinion publique continue à manifester en faveur de la stricte observance des lois actuelles. L'alcoolisme opère chez nous trop de ravages, il engendre trop de misères pour que des hommes publics soucieux du bien de la jeunesse, de la famille et de la société envisagent seulement la possibilité d'en multiplier encore les méfaits.

Pour se raffermir dans leurs positions, les citoyens honnêtes n'ont qu'à écouter une voix désintéressée, celle de S. Ém. le cardinal Léger. Au cours du magistral sermon qu'il prononça dans l'église Saint-Henri, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire des Ligues du Sacré-Cœur, l'archevêque de Montréal s'est élevé avec force contre tout élargissement de la présente loi. Déjà

trop d'argent est dépensé pour satisfaire les basses passions de l'ivrognerie et de la luxure. Ce que la loi permet en ce moment est... un maximum de tolérance. Ceux qui précé-

nissent un élargissement de la discipline actuelle veulent tout simplement favoriser des intérêts sordides.

Il est permis de voir là une réplique à certains propos inconsidérés de personnages publics à qui leurs fonctions commandent plus de prudence. Chose certaine, la voix du cardinal mérite de la part de tous plus d'attention que celle des brasseurs, distillateurs et taver-niers.

## **La première école de Ville-Marie**

LE 30 AVRIL marquera le troisième centenaire de l'enseignement à Montréal. C'est en 1658 que Marguerite Bourgeoys y ouvrit la première école. Dans une étable de pierre, branlante et glacée parmi les souches, se réunirent les premiers écoliers: Jeanne et Françoise Loisel, Jean et Nicolas Desroches, Adrienne Barbier, Jean Leduc et Catherine Daubigeon.

Sœur Bourgeoys n'avait pas attendu d'avoir accès à l'étable pour commencer la besogne. Depuis quatre ans, elle instruisait les enfants à domicile. L'expérience acquise à Troyes, sa ville natale, lui profitait. Rares sont les enfants initiés à l'art de penser et de vivre par une éducatrice de cette compétence et de cette vertu. Bien sûr, à cette époque, l'instruction se résumait aux connaissances essentielles: religion, grammaire, calcul. L'éducation, elle, ne préparait à rien de moins qu'à l'héroïsme.

Celle qui inaugura les premiers foyers d'humanisme chrétien à Montréal possédait le génie de l'adaptation et de la ténacité. On n'a qu'à ouvrir les yeux pour en constater les fruits. Durant trois cents ans, des maisons d'enseignement se sont fondées au rythme de l'expansion de la cité mariale. De l'étable de la rue Saint-Paul au Collège Marguerite-Bourgeoys et à l'Institut pédagogique, sans parler des centaines d'autres écoles de filles, relevant ou non de la Congrégation de Notre-Dame, — écoles artisanales et familiales, secondaires et normales, collèges et facultés universitaires, — le progrès réalisé est immense et se rattache à la fondation d'il y a trois cents ans.

On sait quelle dévotion inspira notre bienheureuse. Depuis le sourire miraculeux qu'une statue de la Vierge fit à Marguerite, le 7 octobre 1640, la mère des petites écoles de Ville-Marie voulut non seulement imiter elle-même les vertus de Notre Dame, mais en proposer aux autres l'aimable séduction. Fidèles à cet exemple, les religieuses de sa congrégation ont propagé dans leurs institutions d'enseignement le culte de Marie, surtout sous le beau vocable de Notre-Dame des Écoles. Cette dévotion a pris une telle envergure qu'elle rayonne aujourd'hui sur presque tout l'univers catholique.

Le 30 avril prochain, en même temps qu'on fêtera le troisième centenaire de la première école de Ville-Marie, S. Ém. le cardinal Léger, avec l'autorisation

spéciale du Saint Père, couronnera la statue de Notre-Dame des Écoles. Il convient d'attirer l'attention des parents et des maîtres sur cet événement, tant par reconnaissance pour l'œuvre de Mère Bourgeoys et de ses filles que par souci d'honorer l'intercession de la Vierge, Reine de la Sagesse, dans l'instruction et l'éducation des enfants de chez nous.

## **La « grève » des étudiants universitaires**

ELLE PEUT se comparer au champ de la parabole évangélique: du bon grain et de l'ivraie y ont été simultanément semés et y ont poussé tellement entremêlés qu'il n'est plus facile maintenant de les distinguer, ni surtout d'en arracher l'ivraie sans du même coup nuire au froment. Suivons l'ordre chronologique des événements.

1. *Le mémoire des étudiants.* — Les étudiants ont préparé, sur leur condition actuelle, un mémoire sérieux, bien documenté, d'un ton modéré et qui se borne aux questions qui les touchent. Personne ne peut leur faire grief de s'intéresser à leurs problèmes, ni d'avoir pris l'initiative de les exposer dans un mémoire public, ni de les avoir soumis au gouvernement provincial. On n'est pas obligé d'admettre comme opportune et définitive chacune des solutions que suggère leur mémoire; mais on aurait tort de nier l'urgence des problèmes sur lesquels il insiste: nécessité d'une aide aux universités qui soit à la fois généreuse et stable, besoin d'assistance financière à un nombre croissant d'étudiants parvenus au niveau universitaire, etc.

2. *L'attitude du premier ministre.* — Les étudiants ont écrit trois lettres au chef du gouvernement provincial pour lui demander une entrevue et lui remettre officiellement leur mémoire. Ils ont reçu deux réponses, identiques l'une à l'autre, qui se résument à ceci: votre mémoire est complet par lui-même, « nous allons l'étudier avec un soin particulier ». Ces réponses, les étudiants les ont jugées insuffisantes: ils tenaient à saisir l'opinion publique de leurs problèmes et considéraient, semble-t-il, l'entrevue demandée comme un excellent moyen de propagande en faveur de leur cause.

Des raisons personnelles de ne pas se rendre à leur demande, le premier ministre pouvait en avoir; mais du point de vue démocratique, son attitude demeure difficilement défendable; du point de vue politique, elle est fort peu rentable, et surtout, dans l'état actuel d'échauffement des esprits à propos de tout ce qui concerne l'éducation, elle fournit un prétexte valable à tous ceux qui — étudiants ou non — favorisent une campagne d'agitation allant jusqu'à la grève inclusivement, en vue de presser la solution des angoissants problèmes universitaires.

3. *La « grève » elle-même.* — Elle a été votée et appliquée dans cinq des six universités du Québec,

n'a duré qu'une journée à Montréal, et s'est déroulée partout dans le calme et dans l'ordre, ne donnant lieu qu'à des incidents mineurs. Une question seulement à son sujet: a-t-elle été vraiment utile et efficace? En réponse, il faut, de toute nécessité, distinguer un double objectif: celui de frapper l'opinion publique et celui de faire marcher le gouvernement. Le premier objectif paraît avoir été atteint, mais en partie seulement: l'opinion publique sait maintenant que de graves et urgents problèmes se posent dans le monde universitaire; mais il reste à l'incliner définitivement dans le sens des recommandations précises des étudiants.

Quant au second objectif poursuivi: faire marcher le gouvernement, il demeure aussi lointain que jamais, et la « grève » sur ce point n'a encore rien obtenu. Dans leur mise en garde, les trois recteurs des universités canadiennes-françaises — bien placés pour juger de la conduite à tenir à l'égard du gouvernement — avaient prédit aux étudiants que leur geste risquait de

leur aliéner l'intérêt bienveillant du public, l'un de ces recteurs allant même jusqu'à qualifier ce geste d'inefficace, d'inutile et de dangereux pour les universités et pour les étudiants eux-mêmes. Une circonstance, en outre, a certainement contribué à augmenter l'hostilité gouvernementale à l'égard des méthodes de pression du monde étudiant: la présence et l'activité, surtout à Montréal, d'adversaires notoires du régime politique actuel pendant la journée de la « grève ».

Cette journée est terminée, mais les problèmes demeurent sur lesquels elle a attiré l'attention du public. Par deux textes différents (« Les octrois statutaires, une injustice? » et « Autour de la gratuité scolaire »), nous y revenons avec insistance dans le présent numéro. Il nous semble que, dans les circonstances actuelles, n'importe quel gouvernement ne ferait que son devoir en élaborant une politique dynamique qui donnerait aux intérêts de l'éducation la primauté sur toute autre considération.

## Autour de la gratuité scolaire

Marcel MARCOTTE, S. J.

LA QUESTION de la gratuité scolaire est dans l'air. Confinée tout d'abord à des cercles restreints et un peu ésotériques, la discussion a pris de l'ampleur et, grâce à la complicité des grands moyens d'information, s'est étendue de proche en proche, par ondes concentriques, jusqu'au grand public qu'elle vise à émouvoir. La « grève » des étudiants, encore toute fraîche, a marqué la reprise en fanfare, pour l'oreille de la foule, du thème litigieux qu'un orchestre invisible, jusqu'à ce moment, répétait en sourdine au bénéfice de quelques initiés. Tout porte à croire qu'il ne s'agit encore que d'un prélude; le plus fort reste à venir.

Aussi bien, les questions scolaires, en tout temps et en tous pays, ont accoutumé de faire monter les fièvres philosophiques et politiques jusqu'à la température de l'intérêt passionné. C'est normal. La quantité et la qualité de l'enseignement, à tous les niveaux, commandent, en grande partie, l'avenir des peuples. Il est normal que les peuples s'y intéressent.

On cherche à nous occuper pour l'instant de la diffusion de l'enseignement supérieur. C'est un fait, dit-on, que la carence de moyens financiers constitue un obstacle majeur, pratiquement insurmontable, pour la jeunesse des milieux populaires, aux études universitaires et aux carrières qui en dépendent. Le Prêt d'honneur, les bourses d'études, les initiatives privées,

*Professeur à l'Institut supérieur de Sciences religieuses et à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, le P. Marcotte nous livre son point de vue sur l'une des questions les plus discutées de l'heure présente.*

les interventions timides des gouvernants ne sont que des palliatifs. Nous devons tendre vers un système d'enseignement vraiment démocratique, qui donne à tous nos jeunes l'égalité de chances au point de départ, sans égard à leur milieu social et à leur état de fortune. Il y a chez nous trop de « Mozarts assassinés », trop de jeunes gens et de jeunes filles d'élite qui n'iront jamais jusqu'au bout de leur talent, faute de ressources suffisantes pour fréquenter les grandes écoles et décrocher les diplômes requis. Au reste, les fils de famille, les étudiants nantis, dans le Québec, sont rares. Notre jeunesse étudiante, dans l'ensemble, n'est pas assez dégagée des contraintes matérielles qui pèsent sur elle pour vaquer en paix à la préparation studieuse de l'avenir. Pareille situation, compte tenu des postulats fondamentaux de la démocratie et des nécessités particulières auxquelles la communauté canadienne-française est confrontée, constitue un déni de justice et une dangereuse anomalie. Elle n'a déjà que trop duré; il est temps d'en sortir. Et pour en sortir, il n'y a qu'une issue: la gratuité scolaire sur toute la ligne.

Voilà des pensées généreuses. Faut-il s'étonner que la jeunesse de nos universités, à l'âge héroïque, y ait souscrit d'enthousiasme, au pied levé pour ainsi dire, sans réserve ni restriction? Non point par souci du présent qu'elle juge pour elle définitivement compromis, mais pour l'amour des générations futures dont elle se sent déjà obscurément solidaire. Ce désintéressement est admirable.

## La réaction populaire

Reste à savoir dans quelle mesure, parmi le peuple bruyamment appelé à la rescousse, il est effectivement admiré. On a voulu émouvoir l'opinion publique: l'opinion publique a-t-elle été vraiment et durablement émue? Avant l'événement, en haut lieu, on avait cru bon d'en douter. Après l'événement, on peut affirmer, je pense, que ces doutes étaient fondés. Quelques sondages, du moins, donnent à croire que, dans l'esprit d'un grand nombre, toute cette réclame autour de la gratuité scolaire constitue une sorte de plaidoyer *pro domo*, une apologie sonore de la misère étudiante, qui n'a rien de bien nouveau ni de très touchant. Tel n'est pas le cas, nous l'avons dit. Mais le peuple, mal informé et pris en quelque sorte par surprise, n'est peut-être pas loin de le penser; il hésite à s'apitoyer et ne marque, à tout prendre, qu'un intérêt médiocre à ceux qui, à cor et à cris, proclament la bonne nouvelle et s'évertuent, d'un cœur sincère, à le rédimer.

Ce que le peuple ne comprend guère, — ce que, dans l'actuel contexte psychologique et sociologique, il n'est pas près de comprendre, — c'est qu'au procès qui vient de s'ouvrir, il est à la fois juge et partie: juge, parce qu'on en appelle à l'opinion publique, partie, parce que c'est pour lui, en définitive, qu'on mène cette bataille. Pour lui? Il voudrait en être plus sûr.

S'il s'agissait de gratuité scolaire au niveau de l'enseignement primaire, — qu'on parlât, par exemple, où elle existe, de la supprimer, — il comprendrait tout de suite et se jetterait de tout son poids dans le débat. Car l'enseignement primaire étant pour le bénéfice de tous, il est normal et juste que tous en fassent les frais. Mais au niveau de l'université, la question de la gratuité de l'enseignement, au regard de l'opinion, ne se pose plus tout à fait dans les mêmes termes. Car il s'agit, cette fois, d'obtenir la contribution et le sacrifice de tous pour le bénéfice d'un petit nombre.

Le sort du peuple, bien sûr, est étroitement lié au sort de l'élite. Mais le peuple en est-il convaincu? Cette élite travaillera-t-elle pour lui ou contre lui? Voilà ce que sans doute il voudra savoir.

Jusqu'ici, lui dit-on, l'accès aux études et aux carrières supérieures fut réservé en droit, sinon en fait, aux privilégiés de la fortune. Les autres, qui se sont hissés malgré tout jusqu'au faite, n'y ont réussi qu'à la force de leurs bras, à la sueur de leur visage. Mais avec l'avènement de la gratuité scolaire, voyez! le tableau change. L'ascension culturelle, économique et sociale n'est plus attachée à l'argent, mais au talent. Aux plus hauts échelons de la hiérarchie, il y aura peut-être vos fils!

Le peuple risque de rester là-dessus un peu sceptique. Quelque obscure sagesse l'avertit qu'il ne suffit pas, pour attirer jeunes gens et jeunes filles des classes populaires vers l'université, de leur offrir un enseignement gratuit. Il y a tant et tant d'autres conditions à

réaliser! Par delà l'émancipation économique et sociale des gagne-petit, elles tiennent toutes dans ce qu'on pourrait appeler la promotion culturelle de la masse, qui est loin d'être accomplie. Pour avoir accès aux études supérieures, il ne suffit pas d'avoir son minerval en poche: il est surtout nécessaire d'en concevoir le goût, le désir efficace, la vocation; il faut avoir reçu la visite de l'ange.

Le peuple, d'autre part, voudra peut-être apprendre ce que la gratuité scolaire, à brève échéance, a chance de lui rapporter. Dans un certain sens, il n'est pas faux de dire que la gratuité est un leurre. Qu'il s'agisse de la voirie, des égouts ou de la construction des écoles, c'est toujours le peuple qui pourvoit à la dépense. Mais quand il paie pour l'aqueduc, il y a de l'eau dans le robinet de la cuisine; quand il paie pour les écoles, il y envoie ses fils et ses filles. On lui dit qu'il les enverra désormais au collège et à l'université. Il hésite à le croire. Et, en attendant, il a droit de se demander si le passage d'une aristocratie de la fortune à une aristocratie du talent lui fera gagner, à lui, quelque chose.

Car, enfin, cette élite nouvelle, issue en grande partie des couches populaires, quel usage fera-t-elle des puissances que le sacrifice de tous lui aura conférées? Seront-elles mises au service de la communauté ou resteront-elles, entre les mains d'un nombre accru de privilégiés, des moyens d'affirmation personnelle, des instruments de réussite privée?

Au regard de l'opinion, le problème est là, je veux dire dans la difficulté que le peuple éprouvera toujours à concilier l'idée qu'il se fait des carrières libérales et des professions avec celle d'une gratuité scolaire dont on voudrait qu'il fit lui-même les frais. Le bifteck du dimanche, sur la table familiale, l'ouvrier l'a gagné par son travail de la semaine. C'est un privilège: il consent à y mettre le prix. Une carrière d'avocat, de médecin, d'ingénieur, c'est, comme le bifteck du dimanche, un privilège: il faut le payer ou s'en passer!

Je sais tout ce que ce raisonnement a d'étriqué et de fautif. Car si le médecin, l'avocat, l'ingénieur détiennent un privilège, ils l'exercent, bon gré mal gré, dans l'intérêt de la communauté. Mais la communauté est-elle actuellement disposée à l'admettre? Mise en demeure d'opter en faveur de la gratuité de l'enseignement supérieur, ne se croirait-elle pas justifiée d'exiger des bénéficiaires de ses dons une reconnaissance plus explicite, une consécration plus totale au bien commun?

## La socialisation des professions

Voilà pourquoi, à notre avis, le problème de la gratuité scolaire généralisée en pose un autre, beaucoup plus grave et plus fondamental, où se trouvent engagées à la fois nos vues traditionnelles sur le rôle des professions et la conception même que nous nous faisons des rapports entre la personne et la société.

En Russie soviétique et dans les pays socialistes, l'enseignement est gratuit à tous les niveaux. La logique l'exige. Car dans un système économique-social où les personnes sont vouées, de gré ou de force, au bien commun de l'État, les privilèges acquis par les individus profitant d'abord à la communauté, celle-ci a tout intérêt à les leur procurer. Mais en dedans d'un système comme le nôtre, assez farouchement individualiste et où, par tradition, par atavisme et dans l'intention des individus, les privilèges sont recherchés et exercés d'abord au bénéfice de ceux qui les possèdent, la gratuité scolaire appelle une refonte des idées et des mœurs, peut-être même des institutions, qui, sous ses formes extrêmes, n'est certes pas désirable et, sous ses formes bénignes, ne paraît pas actuellement désirée.

Ainsi, par exemple, ceux qu'on nomme chez nous les « professionnels » ont-ils prouvé au peuple, à qui l'on demanderait de prendre leurs successeurs en charge, qu'ils sont voués corps et âme au bien commun? Et les étudiants, présents et futurs, pour qui l'on réclame, ou qui réclament eux-mêmes la gratuité de l'enseignement, seront-ils disposés, au temps voulu, à faire le sacrifice de leur liberté et de leur intérêt propres dans la proportion accrue des obligations qu'ils auront contractées envers le public? Car il faut être logique. A un mode social de financement des études professionnelles doit correspondre un mode social, ou plus social, de l'exercice des professions. « Ce que tu as reçu gratuitement, donne-le gratuitement ! »

Non pas que la gratuité scolaire suppose le socialisme ou le crée: tout au plus peut-on dire qu'elle en est un fruit naturel. Non pas même qu'elle doive entraîner fatalement la socialisation des professions: elle en renferme plutôt l'amorce et la menace.

Il faut admettre, en tout cas, qu'entre la conception libérale de la vie professionnelle en vigueur chez nous et les implications sociales de la gratuité scolaire, il y a matière à conflit. Tant que ce conflit n'aura pas été résolu et dépassé, l'opinion publique ne réagira guère ou réagira mal aux propos qu'on tient et aux gestes qu'on pose pour la remuer. Et les gouvernants eux-mêmes, quels qu'ils soient, auront pour l'inertie qu'on leur reproche des excuses faciles et des pardons à bon marché. En démocratie, le peuple est roi; tôt ou tard, sa volonté triomphe, à condition d'être unanime et clairement exprimée. A propos de la gratuité scolaire, l'unanimité n'est pas faite, et l'opinion reste encore trop confuse pour forcer la main à nos gouvernants. Pourquoi donneraient-ils au peuple ce que le peuple, selon toute apparence, ne désire guère et n'est pas même en mesure ni en situation de désirer beaucoup?

### Les conditions de réalisation

C'est dire qu'à notre avis, le problème de la diffusion de l'enseignement supérieur dans le Québec n'est

pas tant un problème d'argent qu'un problème d'éducation. La gratuité scolaire généralisée, dans une société démocratique, peut apparaître comme un idéal. Mais on n'y peut accéder sans péril que moyennant une conversion radicale des esprits et des mœurs, un retournement complet de toutes les habitudes de penser, de sentir, d'aimer, de servir. Conversion de la masse, qui a besoin de reprendre confiance dans son élite. Conversion de l'élite, qui a besoin de resserrer ses liens de solidarité avec la masse. Conversion, enfin, des responsables du bien commun, à qui la tâche incombe d'utiliser au maximum et de transformer au besoin les institutions existantes, pour que la réalité, progressivement, tende à se rapprocher de la norme idéale.

Il nous plaît de reconnaître que même les plus ardents promoteurs de la gratuité de l'enseignement ne songent pas sérieusement à la faire entrer tout de suite dans les faits. C'est sagesse. Car outre les résistances qu'une hâte inconsidérée ne manquerait pas de susciter, il faut admettre que sa mise en œuvre abrupte et intégrale risquerait de s'ajuster fort mal aux conditions actuelles et à la physionomie particulière de notre milieu. Plutôt que de s'acharner à réclamer l'impossible, il faut viser, je pense, à obtenir pour la gratuité scolaire une approbation de principe, en remettant à plus tard d'en fixer peu à peu, par approximations successives, les modalités concrètes et les adaptations nécessaires.

Les empressés là-dessus nous reprocheront notre tiédeur. La tentation est forte de confondre la pétulance avec le zèle et la prudence avec l'apathie. Mais la vie a coutume de préférer aux fougueux les persévérants. La réforme de l'enseignement chez nous ne peut être qu'une œuvre de patience et de fidélité. Le corps social est un vivant. Mais on n'applique pas du dehors à la vie quelque forme artificielle et abstraite en exigeant d'elle qu'elle se modifie pour s'y adapter. Dans le vivant, toute forme nouvelle doit être évoquée d'abord du dedans, à charge pour la théorie de se rendre assez souple pour coïncider avec le réel. Celui qui désire commander à la vie, il doit consentir d'abord à lui obéir.

Obéissance active, qui n'exclut ni le courage, ni l'audace, ni l'esprit d'invention. Car s'il importe de ne point faire violence à la vie, il reste quand même nécessaire de l'interroger avec une curiosité passionnée, de l'éperonner au besoin et, quand elle paraît hésiter ou piétiner sur place, de la reprendre en mains avec vigueur pour qu'elle aille jusqu'au bout de son élan.

Un jour, sans doute, au pays de Québec, les temps seront mûrs, et cette gratuité scolaire que les meilleurs, les plus désintéressés et les plus impatients d'entre nous étaient allés, trop tôt, quérir au loin, nous la trouverons, comme dit le Sage, couchée à notre porte. Et souriant à nos anciens tourments, nous parlerons d'autre chose.

# LES OCTROIS STATUTAIRES, UNE INJUSTICE ?

Albert PLANTE, S. J.

LA CONFÉRENCE PROVINCIALE sur l'éducation, qui eut lieu à l'Université de Montréal, au début de février, fut, malgré certaines imperfections, une réussite. Par le nombre des délégués et observateurs, le travail sérieux des commissions, la variété des échanges de vues. Il y eut bien quelques accrochages, quelques discussions trop rapides sur des problèmes difficiles. Doit-on tant s'en scandaliser ? Une assemblée délibérante qui compte un grand nombre de participants et qui porte sur un sujet aussi vaste que l'éducation est exposée à sentir des courants contraires. Il faut espérer que la conférence aura un lendemain.

## Les octrois statutaires, une idée ancienne

Je m'étais joint à la commission du financement de l'enseignement public: commissions scolaires et enseignement spécialisé. Comme les difficultés financières sont surtout le fait des commissions scolaires, il ne fut guère question de l'enseignement spécialisé au cours des deux séances, suivies fidèlement et activement par de nombreux délégués — parmi lesquels se trouvaient plusieurs commissaires d'écoles — et présidées avec tact par M. J.-L. Pagé, secrétaire du département de l'Instruction publique.

M. Auguste Scott, président de la Fédération des Commissions scolaires catholiques du Québec, fit l'exposé qui amorça la discussion. Celle-ci examina à tour de rôle les cinq moyens proposés par M. Scott pour aider les finances scolaires: 1° une évaluation scientifique; 2° la généralisation de la taxe de vente; 3° des subventions du gouvernement représentant 70% de toutes les dépenses d'administration; 4° la participation des industries aux taxes scolaires; 5° l'exemption pour les commissions scolaires des taxes fédérales et provinciales.

La question de l'aide financière du gouvernement souleva une discussion longue et intéressante sur l'opportunité et les modalités des subventions. On adopta finalement la résolution suivante, consignée au rapport de la commission:

Sans nier la nécessité de subventions spéciales pour des besoins extraordinaires, cette commission propose que les subventions versées par l'État provincial aux commissions scolaires pour fins d'administration et de construction soient établies selon des principes statutaires dont les barèmes tiendront compte d'un rôle d'évaluation uniforme pour toute la province, des revenus locaux et du nombre d'enfants d'âge scolaire dans le territoire concerné.

Il faut dire qu'un autre passage du rapport de la commission sonnait différemment:

... L'un des participants note... que le problème de base dans la distribution des octrois, c'est celui de la *modalité* selon laquelle ces octrois sont versés..., et il insiste pour que la commission se prononce en faveur d'*octrois statutaires* selon les besoins réels. Un autre participant note alors que cet accroissement des subventions gouvernementales nous achemine vers la perte de l'autonomie des commissions scolaires. De plus, opine un autre, le principe des octrois statutaires est un principe discutable, car ces octrois sont souvent injustes pour ceux dont le besoin est plus grand, tandis qu'il accorde des revenus à des corporations *qui en ont moins besoin*. M. le président note qu'environ 50% des subventions accordées pour l'éducation le sont en vertu de règle-

ments bien établis et très clairs... et qu'on peut les considérer, d'une certaine manière, comme des octrois statutaires.

Un passage de ce texte laisse l'impression que les octrois statutaires ont plus d'inconvénients que d'avantages, qu'ils constituent même une injustice, car il y aurait danger que ce régime n'assure trop d'argent à certaines commissions scolaires et pas assez à d'autres. En réalité, ce passage ne donne pas une idée complète de la discussion. A deux reprises, en effet, un participant avait insisté sur le fait que, là où ils existent, les octrois statutaires sont établis d'après des barèmes qui s'efforcent de tenir compte de la diversité des besoins.

Pour les commissaires d'écoles présents, la résolution citée plus haut n'avait rien de nouveau. Lors du congrès du cinquième anniversaire de sa fondation, qui eut lieu à Québec en octobre 1952, la Fédération des Commissions scolaires avait adopté un vœu priant « respectueusement le gouvernement de la province de faire établir par le département de l'Instruction publique un barème de distribution des octrois sur une base statutaire, conditionnée par les besoins des municipalités scolaires, tant pour la construction des écoles et les primes de traitement que pour toute autre subvention ».

Si l'on se reporte au commentaire des vœux de ce congrès (*Relations*, mars 1953, p. 59), on constatera que la discussion avait amené les commissaires à affirmer catégoriquement que les octrois ne devaient jamais constituer une cause d'empiétement sur l'autonomie des commissions scolaires. La discussion avait même manifesté, ici ou là, une peur quasi excessive des subventions. Celles-ci peuvent être pour l'État une façon de jouer son rôle de suppléance en matière d'éducation. Mais pour jouer efficacement ce rôle, il importe que les modalités de distribution des octrois tiennent vraiment compte des exigences du bien commun. Ce qui n'est pas le cas si l'on multiplie les octrois discrétionnaires. Mais c'est bien le cas si on a des octrois déterminés d'après des règles précises.

La Fédération des Commissions scolaires parla plus d'une fois des octrois statutaires. Quatre des quatorze vœux de son congrès de Chicoutimi (1954) se rapportaient au problème financier. Le troisième de ces quatre vœux proposait de rendre statutaires les octrois pour la construction et la réparation des écoles; le quatrième faisait une proposition identique relativement aux octrois pour le transport des élèves.

Cet important problème de la modalité des octrois, la Fédération le traita dans son mémoire à la Commission Tremblay:

A notre avis, une très large part du malaise que l'on commence à discerner un peu partout parmi les corporations scolaires au sujet des octrois gouvernementaux provient de ce fait qu'une trop large part des subventions aux commissions scolaires repose... sur la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil. Sans doute existe-t-il des règlements qui confèrent à certains octrois un caractère plus ou moins statutaire, en particulier aux octrois concernant les salaires du personnel enseignant. Mais, dans l'ensemble, il n'est pas exagéré d'affirmer que la liberté laissée au lieutenant-

gouverneur en conseil de dépenser la proportion que nous avons indiquée des revenus du fonds d'éducation est à peu près absolue.

Il est fait allusion ici à l'article 24 de la « Loi pour assurer le progrès de l'éducation ». En vertu de cet article, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le secrétaire de la province à puiser à même le fonds d'éducation pour aider « toute corporation scolaire, maison d'éducation et institution d'enseignement ou de formation professionnelle », une fois que ce fonds a fourni les sommes nécessaires à la réorganisation financière des corporations scolaires en défaut. Vu l'importance des sommes ainsi laissées à la discrétion du gouvernement, la Fédération suggérait dans son mémoire « l'établissement de règlements officiels indiquant clairement et publiquement selon quelles normes précises et pour quelles fins déterminées les sommes provenant du fonds d'éducation seront distribuées par l'intermédiaire du département ».

### La solution de la Commission Tremblay

La Commission Tremblay a proposé des considérations très intéressantes sur l'enseignement et sur les finances municipales et scolaires. Si intéressantes qu'il est regrettable qu'elles n'aient pas eu plus de publicité. D'après elle, les principales sources de revenus des commissions scolaires sont ou pourraient être: 1° la taxe foncière; 2° une taxe provinciale de péréquation qui ferait participer l'ensemble des commissions scolaires à la taxe foncière des grandes entreprises; 3° la participation soit à l'impôt sur le revenu, soit à la taxe de vente, selon le genre de règlement fiscal qui interviendrait entre le gouvernement fédéral et les provinces, règlement fiscal que la Commission considère comme primordial dans la solution des problèmes financiers des provinces, des municipalités et des corporations scolaires. (Volume III, tome I, pp. 184-185.)

La Commission admet cependant qu'on ne parviendrait pas à subvenir parfaitement aux besoins accrus de toutes les corporations scolaires même avec un régime fiscal mieux équilibré. D'où la nécessité de subventions du gouvernement provincial. « Il y a lieu de prévoir un régime généralisé et généreux de subsides. » (Volume III, tome II, p. 197.) La Commission donne des précisions: « Ces subsides s'accordent d'habitude selon le coût de construction des édifices, ou par tête selon le nombre des élèves, ou par classes, les subsides étant plus bas dans les classes inférieures, et allant en augmentant selon le degré de chaque classe... » Il y a aussi les subsides pour les bibliothèques scolaires, les traitements des professeurs. D'autres encore, que la Commission ne précise pas.

Elle emploie la formule: « tel octroi déterminé pour tel service » (volume III, tome I, p. 185). Elle reprend ailleurs la même idée, à propos des subsides aux municipalités, en affirmant que s'il y a lieu de leur en verser, ils ne devraient pas l'être « aveuglément par tête ou selon les évaluations foncières, mais pour des fins spécifiques » (Volume III, tome II, p. 175), de façon à n'être accordés qu'en cas de besoin.

J'ai l'impression que la question de la modalité de distribution des octrois ne se trouve pas ainsi pleinement résolue. La formule: « tel octroi déterminé pour tel service », est d'application facile s'il s'agit des salaires du personnel enseignant, du transport des élèves, des manuels, des biblio-

thèques; mais ces divers montants n'épuisent pas les besoins financiers des commissions scolaires. Qui va déterminer que tel service requiert tel octroi? Qui va préciser les fins spécifiques? Le surintendant? Le lieutenant-gouverneur en conseil? Et s'il est entendu que tel service requiert tel octroi, là où se réalisent certaines conditions, qui assure que l'octroi sera versé dans chaque cas? Quelle protection y a-t-il contre le jeu d'influences qui ne font pas toujours passer en premier lieu les exigences de l'éducation?

### Un regard sur l'Ontario

Jusqu'à tout récemment, la province d'Ontario avait deux principaux barèmes pour les octrois destinés aux écoles élémentaires. Dans les localités dont la population s'étendait de 2,500 à 200,000 âmes et plus, le gouvernement payait un pourcentage des dépenses approuvées (*approved cost*) par le ministère de l'Éducation, ce pourcentage *variant selon la population*; plus celle-ci était élevée, plus bas était l'octroi. Dans les localités ayant moins de 2,500 de population, le pourcentage que le gouvernement payait des dépenses approuvées était *inversement proportionnel au montant de l'évaluation par classe d'élèves*; le montant global de l'évaluation d'une localité était divisé par le nombre de classes, et l'octroi était d'autant plus fort que l'évaluation par classe était moins élevée.

À la fin de février, le gouvernement annonçait, en marge de la présentation du budget, que l'accent serait mis, à l'avenir, plus sur l'évaluation que sur la population pour fixer le montant de l'octroi ainsi que celui de la subvention accordée pour chaque élève. Dans le cas des écoles secondaires, l'évaluation sera aussi la pièce maîtresse du barème, sauf que le montant global de l'évaluation sera divisé non par le nombre de classes, mais par le nombre d'élèves. L'expression *approved cost* est devenue *recognized cost*. On me faisait remarquer que cette dernière expression comporte un ensemble d'articles déterminés par règlements, ce qui donne déjà une garantie d'impartialité. (C'est là un résumé sommaire du système ontarien d'octrois statutaires; on en saisira à la fois la complexité et la souplesse si on lit le discours prononcé en Chambre, le 26 février, par le ministre de l'Éducation, M. W. J. Dunlop.)

On aura compris l'importance d'une évaluation bien faite, qui ne varie pas arbitrairement d'une localité à l'autre; cet arbitraire est source d'injustices, des municipalités maintenant l'évaluation à un bas niveau, par ignorance ou sciement, pour recevoir des octrois plus substantiels. Des erreurs et des fautes de ce genre se sont produites en Ontario, ce qui a amené le gouvernement à mettre au point des méthodes uniformes d'évaluation pour toute la province. Le ministre de l'Éducation a déclaré: *In these circumstances, some form of equalization of assessment on a Province-wide basis for grant purposes became imperative.*

La publication d'un manuel sur l'évaluation et des cours aux évaluateurs sont les deux moyens employés en Ontario pour tendre de plus en plus à une évaluation saine et à des octrois statutaires équitables.

Si la province de Québec s'orientait un jour vers des octrois statutaires basés sur l'évaluation, il lui faudrait assainir celle-ci. Le rapport de la Commission Tremblay porte un jugement sévère sur l'évaluation telle qu'elle est faite dans un trop grand nombre de municipalités: « éva-

luation basse, arbitraire, sans relation avec la valeur réelle des biens-fonds » (Volume III, tome II, p. 190). Tout en reconnaissant le travail considérable qu'ont fait le ministère des Affaires municipales et la Commission municipale pour corriger cette situation, la Commission Tremblay recommande la création d'un bureau d'uniformisation des évaluations foncières.

### Conclusion

Des articles de *Relations* ont souvent insisté sur l'importance des octrois statutaires. Cet autre article n'a qu'un but: stimuler la discussion autour d'un problème ardu, mais non insoluble.

Que les octrois soient appelés à jouer un rôle dans le budget des commissions scolaires, même si on augmente substantiellement leurs autres sources de revenus, cela paraît inévitable. Admettons que des octrois spéciaux puissent être concédés pour des fins spéciales. Mais il est dangereux pour le bien commun de généraliser ce genre de

## Cas pratiques de morale électorale

Maurice LAMARCHE, S. J.

**P**ROSONS quelques cas pratiques. Pour en trouver les solutions, les aspirants au baccalauréat en morale pourront s'inspirer des principes énoncés dans notre parabole (mars 1958, p. 72).

### L'argent entre

**1<sup>er</sup> cas.** J'ai promis un poste si j'étais élu. Mais je n'ai pas l'intention de le construire. Je reçois 50 souscriptions de \$100. Je dépose donc \$5,000 dans ma caisse électorale. Un autre candidat, nommé Bobinot, a obtenu, lui aussi, 50 souscriptions de \$100. Il a déposé \$5,000 dans sa caisse. Bobinot et moi avons obtenu exactement le même montant et le même nombre de souscriptions. La seule différence est dans le moyen employé par l'un et par l'autre. Bobinot a obtenu ses souscriptions à la pointe du revolver. Moi, je me suis contenté de l'arme de la persuasion.

*Problèmes.* Prouvez que Bobinot est un franc voleur et un voleur franc. — Prouvez que je suis un voleur, mais pas franc. — Prouvez que la caisse de Bobinot mérite vingt ans de prison et la mienne aussi.

**2<sup>e</sup> cas.** Paul est riche. S'il consent à souscrire à la caisse, je promets de lui donner un poste de juge. Il souscrit \$1,000. Ce Paul, de l'avis de tout le monde, est un incompetent notoire. Comme il n'a jamais fait preuve de justice et n'a pas de jugement, il n'est pas plus fait pour juger que son grand ami, le plombier, n'est qualifié pour opérer dans le crâne. Je le nomme juge.

Sur la recommandation et les instances du nouveau juge, je promets de donner à son ami le plombier un poste de chirurgien du crâne, s'il consent à avoir une bonne pensée pour la caisse. Le plombier souscrit \$1,000. Je le nomme chirurgien. Il vend une de ses filières à tuyau, s'achète un bistouri et des pinces, et opère crânement.

subventions. Des octrois statutaires s'imposent, qui pallient la déficience des autres sources de revenus, partout où cette déficience existe, sans acception de personne. La difficulté de la mise au point du mécanisme de ces octrois n'est pas une raison pour retarder indéfiniment un essai loyal d'un tel régime.

On dira peut-être que le mécanisme jouera de telle sorte qu'il donnera des subventions à des commissions scolaires qui n'ont pas besoin d'argent ou qui ont besoin d'un montant moins élevé que celui prévu par le barème. Ces commissions scolaires sont-elles si nombreuses? D'ailleurs, cette hypothèse n'est-elle pas préférable à celle de commissions scolaires financièrement anémiques par suite de facteurs qui n'ont rien à voir avec l'éducation?

Des experts pourraient trouver des barèmes qui, sans être en tous points parfaits, se rapprocheraient le plus possible des besoins réels. Les experts qui feront ce travail et le gouvernement qui acceptera leurs suggestions rendront un service incalculable à la cause de l'éducation.

*Sur le ton léger qui lui a réussi (on nous l'assure), le P. Lamarche poursuit, à propos des élections en régime démocratique et des caisses électorales, son étude extrêmement grave de morale appliquée.*

*Problèmes.* 1<sup>o</sup> Prouvez qu'en nommant à la chirurgie ce plombier, je suis un criminel. — Prouvez qu'en acceptant le poste, mon plombier est un criminel également.

2<sup>o</sup> En montant sur le banc, le juge ne se trouve-t-il pas dans la même situation que le plombier qui joue du bistouri?

On voudrait établir une distinction et dire: « Ce n'est pas n'importe quel individu qui peut opérer dans le crâne. C'est pourquoi, en acceptant, le plombier est un criminel. Mais n'importe qui est capable de juger. »

Montrez, par les faits, qu'un juge désigné par la caisse électorale peut faire plus de tort à l'humanité que dix plombiers-chirurgiens.

3<sup>o</sup> Montrez que ma caisse électorale, en acceptant \$1,000 du futur juge, est devenue une caisse Bobinot.

**3<sup>e</sup> cas.** J'ai donné le contrat du grand boulevard d'asphalte Montebello-Montréal. Le plus bas soumissionnaire était Pierre Latraverse, qui demandait \$750,000. Paul Duchemin avait glissé sa carte dans l'enveloppe, avec ces mots: « Ce serait pour moi un plaisir de verser \$60,000 à la caisse électorale. » C'est Duchemin qui a obtenu le contrat.

*Problème.* Combien de piastres ai-je dans ma caisse? Combien de piastres ai-je sur la conscience? Puis-je mourir en paix? — Paul Duchemin devrait-il passer par le confessionnal?

### L'argent sort

1. *Question.* J'ai \$3,000 dans ma caisse électorale. Toutes ces piastres sont de la bonne sorte. A toutes les piastres de mauvaise réputation, j'ai dit un *non* énergique. Je prends \$50 pour me faire imprimer mille pancartes « avec mon portrait dessus ». En plus, je loue un haut-parleur très puissant qui, à toutes les heures, raconte ma gloire et répète la date de mes assemblées... Ai-je le droit d'agir ainsi?

*Réponse.* Certainement.

2. *Question.* Toujours dans la même honnête caisse, je prends \$400 que j'ai l'intention d'employer de la façon suivante: chaque électeur doit être appelé au téléphone et invité à venir voter. Pour cela, il me faut retenir les services de quinze personnes et les payer. En plus, je désire rencontrer personnellement le plus grand nombre de voteurs possible, donner la main à chacun et, s'il y a moyen, éblouir tout le monde par mes arguments, par ma belle redingote neuve et mon large sourire. Surtout, je suis résolu à proposer carrément non seulement qu'on vote, mais qu'on vote pour moi.

Tout cela est-il légitime ?

*Réponse.* Oui.

Puisqu'un candidat a droit de demander, par des pancartes, qu'on vote pour lui, il n'y a aucune raison qui puisse l'empêcher de faire la même demande par son sourire, ses poignets empesés et même par des arguments, s'il en est capable...

3. *Question.* Plusieurs de mes partisans sont malades ou insouciant. A moins qu'on ne les transporte en taxi, ils n'iront pas voter. Je prends \$100 dans la caisse pour louer des taxis. Est-ce honnête ?

*Réponse.* En soi, il n'y a rien là contre la morale.

4. *Question.* Je paye un journal pour me faire de la réclame. Ce journal raconte mes mérites réels et les autres. De plus, afin de me grandir davantage, il abaisse mon adversaire. Bien que cet adversaire soit un homme scrupuleusement honnête, le journal le dénonce comme un homme qui a trempé dans des affaires douteuses et louches. Y a-t-il quelqu'un de responsable ? Est-il vrai qu'en période électorale, par esprit de conciliation et pour permettre à ses enfants d'accomplir plus facilement la tâche onéreuse de voter, l'Église permet, durant un mois ou deux, le mensonge, la calomnie et la médisance ? S'il y a quelqu'un de responsable, est-ce le journaliste, ou moi, ou les deux ?

*Réponse.* Le journaliste est certainement responsable. Si les lois n'étaient pas si mal faites, s'il n'y avait pas tant de politiciens intéressés à gêner ou à paralyser le travail des tribunaux, ce journaliste infâme devrait, en moins d'une semaine, avoir sa place à Bordeaux ou à Saint-Vincent-de-Paul. Est-ce qu'en cinq minutes on n'arrête pas, pour le mettre en cellule, l'incendiaire qui a mis le feu à la grange de son voisin ?

Pourquoi faut-il que la grange soit mieux protégée que la réputation ? L'homme d'honneur, marié et père de plusieurs enfants qui l'admirent et l'aiment, ne tient-il pas plus à sa réputation que le fermier à son foin et à ses porcs ?

S'il ne s'agit que de compliquer encore un peu plus l'exercice de la justice et d'enchevêtrer davantage les problèmes, on pourrait peut-être organiser cinq ou six autres cours spéciales, toutes plus suprêmes les unes que les autres, avec des brefs de ceci et des brefs de cela, des appels par ci et des appels par là, afin de permettre aux destructeurs de grange (ils ont leur « droits » comme les destructeurs de réputation) de gagner du temps et d'exercer leur « honnête » métier sans être gênés trop tôt par l'intervention de ces messieurs de la police...

En tout cas, le journaliste est très certainement responsable et il a l'obligation grave de réparer le tort causé à la réputation des gens. Mais que dire de celui qui, avec l'argent

de son honnête caisse électorale, a payé le journaliste ? Par le fait qu'il s'en lave les mains, se trouve-t-il vraiment lavé, blanc comme la neige et pur comme un ange ?

Si, dans le parti dont le journaliste soutient les intérêts, se trouve un Honorable, qui est non seulement Honorable, mais honorable, est-ce que le sens de l'honneur et de la droiture de cet Honorable ne devrait pas l'obliger à se désolidariser du parti et à donner un démenti *public* aux affirmations de ce journal ?

Le journaliste est coupable, le parti est coupable, l'Honorable est coupable, la bonne vieille mère de famille est coupable, qui, depuis cinq ans, soutient de son argent un journal qui répand, d'un bout du pays à l'autre, les plus abominables calomnies et ruine les plus belles réputations.

Quant à la caisse électorale, cette caisse qui a servi à faire vivre les enfants et la femme de notre journaliste de honte, disons que c'est une caisse de perdition. Cette femme et ces enfants ne devraient porter que du noir. Ils sont dans le malheur.

#### « Je vote pour qui je veux »

*Question.* Au cours de mes assemblées et surtout dans mes visites à domicile, j'engage fortement mes auditeurs à voter pour moi, je me sers d'arguments moraux, que je complète par un argument concret et pratique. Voici à peu près mon argumentation.

« Le vote est libre. C'est comme le travail. Il est entendu que chacun travaille pour qui il veut. De même, il vote pour qui il veut. Si je veux, je puis travailler pour Morgan, mais je ne suis pas obligé. Je puis travailler aussi bien pour Eaton ou pour Dupuis. Morgan m'offre \$40 par semaine. Je suis décidé d'aller chez Morgan. Mais voici que Dupuis vient me trouver et veut me donner \$50 par semaine. Dupuis a certainement le droit de m'offrir \$50, et moi j'ai droit d'accepter. Dans le vote, c'est la même chose. Je puis voter pour Lafrenière, ou pour Taillefer, ou pour Groleau, ou pour n'importe quel autre. Cela me regarde et ne regarde que moi. Ma loi est celle-ci: dans le domaine du travail, je vais chez celui qui me paye le mieux. Comme Dupuis me donne \$50, je travaille pour Dupuis et je n'ai aucun scrupule. De la même façon, étant donné qu'on vote pour qui on veut, je vote pour celui qui me paye le mieux. Or, Lafrenière va me payer mon compte d'hôpital de \$900, si je vote pour lui. L'autre candidat se contente de m'envoyer une lettre de remerciement. Je serais bien maladroit de ne pas profiter de l'aubaine et de voter contre Lafrenière. »

Tout le monde m'écoute et trouve que cela est le bon sens même. Je sers aussitôt mon argument pratique: cinq gros rouleaux de dix piastres et de cent piastres, et nous faisons des arrangements qui donnent pleine satisfaction aux voteurs, au candidat et à la morale.

Suis-je vraiment en règle ? Cet argent qui sort de la caisse est-il du bon argent ?

*Réponse.* Que l'aspirant au titre de bachelier en morale se demande s'il est exact de prétendre qu'on a le droit de voter pour qui on veut, comme on a le droit de travailler pour qui on veut.

Approuverait-il qu'on raisonne comme ceci: « Je travaille pour qui je veux. Je vote pour qui je veux. Je fais opérer ma petite fille par qui je veux. Je mets au volant de mes autobus le chauffeur que je veux. Fort de cette liberté

totale, je travaille non pas pour Morgan, mais pour Dupuis, et je ne m'en confesse pas. Je vote pour le parti DDT et je ne m'en confesse pas. Je fais opérer ma petite fille par le plombier-chirurgien et je ne m'en confesse pas. Je mets au volant de l'autobus 517, qui part ce soir à neuf heures pour Chicoutimi et qui transporte soixante passagers, le dernier chauffeur engagé hier. C'est un brave homme, mais c'est un chauffeur diplômé de la caisse électorale, qui est sourd et presque aveugle. Je confie donc mon autobus 517 à ce chauffeur et je ne m'en confesse pas. »

Croit-on vraiment que je n'aurai pas de comptes à rendre ? L'auteur du commandement « Homicide point ne sera » ne fera-t-il pas des distinctions lorsque, pour me défendre, j'énoncerai mon principe : « Pour mes autobus, je choisis le chauffeur que je veux » ?

Sans doute, j'ai le droit de choisir le chauffeur que je veux, à condition toutefois de ne pas violer le droit des passagers. Les passagers ont un droit strict à ce qu'on leur fournisse un chauffeur véritablement compétent. Ce droit, ils l'ont, parce qu'ils ont payé leur billet et surtout parce qu'ils peuvent exiger que leur vie ne soit pas exposée. Si j'ai cinquante chauffeurs compétents, je puis certainement confier le volant à celui que je veux. Personne ne peut m'obliger à choisir Paul plutôt que Jean ou Pierre. Mais si un des chauffeurs, pour une raison ou pour une autre : nervosité excessive, surdité, maladie du sommeil, se trouve momentanément incapable de conduire avec prudence, j'ai l'obligation grave de le remplacer par un autre.

De même, si je connais dix Dr Samson, je suis libre de choisir celui que je veux. Mais si, pour une question électorale ou pour un motif d'avarice, je confie la colonne vertébrale de mon enfant à un Samson inexpérimenté, je viole le droit de cet enfant à la vie ou à l'intégrité de ses membres. Il est donc faux de prétendre : le propriétaire d'une flotte d'autobus peut mettre au volant de ses véhicules le chauffeur qu'il veut, et cela ne regarde pas la morale. Il est faux de dire : on se fait opérer par qui l'on veut. De la même façon, il est faux d'affirmer : on vote pour qui l'on veut. On peut être obligé, en conscience et gravement, de voter pour tel candidat plutôt que pour tel autre. La raison, c'est que la société est un tout. La société est un corps. Or, dans tout corps, ce qui compte surtout, c'est le chef. Or, c'est le vote qui fait le chef. D'où l'importance extrême d'un vote consciencieux et éclairé. Si tel électeur n'a pas eu l'avantage de lire saint Thomas ou d'approfondir les savantes dissertations des gros volumes de sociologie, il lui suffira d'avoir recours aux lumières du bon sens le plus modeste et il en apprendra long sur le grand mal d'avoir n'importe qui pour chef. Avec n'importe qui à sa tête, la magnifique symphonie de Philadelphie, en peu d'années, deviendrait n'importe quoi. Sur quels succès, par ailleurs, ne pourrait pas compter la plus humble fanfare du dernier rang de la plus lointaine campagne, avec un Toscanini au lutrin ! Les Cosaques du Don sont les Cosaques du Don parce qu'ils ont une vraie tête, une vraie âme : c'est Serge Jarof. Dans le corps humain, n'est-il pas absolument obligatoire que l'important poste de tête soit occupé par... la tête ? Le jour où le peuple souverain — jambes, bras, poumons, entrailles, cœur — réussirait, grâce à un vote de fraude et de cabale, à installer le pied droit (ou le gauche) à la place de la tête, est-ce qu'on ne pourrait pas s'attendre à toutes les catastrophes ? Il faut bien savoir que, parmi les

citoyens d'un pays, il y en a qui sont des Toscanini et il y en a d'autres qui sont loin de l'être. Il y a des Serge Jarof et d'autres qui ne le sont pas. Il y a des têtes et il y a des pieds. Un voteur intelligent et éclairé, c'est celui qui sait distinguer entre l'authentique Toscanini et celui qui fait semblant de l'être, entre le vrai Serge Jarof et l'autre, entre une tête réelle et des pieds qui veulent se donner des airs de tête.

Une caisse électorale qui accumule des fonds en vue de faire battre la tête afin de la remplacer par des pieds cause un tort incalculable à la société.

Les 99,990, dont nous avons parlé, le mois dernier, doivent pourtant le savoir.

## Réponse à deux objections

Au moment de terminer, répondons à deux objections qu'on sera peut-être tenté de nous faire.

### 1. Voici les *objections*.

a) Si Aristote avait été appelé à donner son avis sur les caisses électorales et la morale, il aurait voulu le faire très noblement. Laisant à chaque individu le soin de tirer les basses conclusions, il se serait contenté d'exposer brièvement quelques hauts et sereins principes. Pourquoi n'avoir pas procédé à la façon d'Aristote ?

b) Le ton badin convient-il à la gravité du sujet ?

### 2. Et voici les *réponses*.

a) Aristote, à ce qu'on dit, était non seulement un très profond penseur, mais aussi un homme pratique. Un homme pratique, lorsqu'il écrit, choisit, entre plusieurs genres possibles, celui qu'il faut pour être lu. Si Aristote vivait en 1958 après Jésus-Christ, nous sommes convaincu qu'il n'écrirait pas du tout comme l'Aristote du IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. En ce temps-là, régnait la pure intelligence. Aujourd'hui, c'est l'âge du mouvement et de l'image. De cinq ans jusqu'à vingt ans, tous les soirs, les jeunes sont à l'écran de la télévision : ils regardent les images. Pendant le jour, ils dévorent les aventures de Tintin.

Nous connaissons des « professionnels » à qui les graves pensées d'Aristote sur l'espace et le temps sont moins familières que les exploits de tel lutteur du mercredi soir. Nous pensons que, dans sa thèse sur la morale et les caisses électorales, un Aristote 1958 éprouverait le besoin de faire pousser ici et là un peu de verdure, de faire jaillir une source ou chanter un ruisseau... Nous avons essayé de l'imiter. Évidemment, ce ne sont ni la verdure, ni les chutes, ni les images que le lecteur doit se contenter d'examiner. Ce sont les principes qu'il doit assimiler. Par les images et les paraboles, nous avons rappelé qu'il est absolument défendu d'obtenir de l'argent au moyen de fausses promesses ; qu'on peut pécher gravement en accordant un contrat à tel entrepreneur plutôt qu'à tel autre ; qu'il est nécessaire de se confesser de ces sortes de fautes comme on se confesse du blasphème ; qu'il est impossible d'être pardonné sans repentir et sans restitution.

b) Quant à ceux qui nous reprocheraient d'avoir traité légèrement un sujet de cette importance, d'avoir souri au lieu de pleurer, d'avoir pris le ton badin alors qu'il fallait faire entendre la voix du tonnerre, nous n'hésitons pas à leur donner raison. Le ton badin n'est pas celui qui convenait. Pourquoi alors l'avoir pris ? Parce qu'en prenant le ton requis, il nous eût été à peu près impossible de garder la juste mesure. On admettra sans peine que toutes les puis-

sances de la sensibilité et du cœur (si on en a) s'indignent, se révoltent et s'exaspèrent au spectacle des honteuses misères de nos caisses électorales.

Quelle tristesse! Ceux qui devraient compter parmi nos plus grands hommes, les élus entre mille, rôdant misérablement autour de la caisse. Imagine-t-on Daniel O'Connell, Garcia Moreno, Dolfuss, Henri Bourassa, et trente ou quarante autres de même culture et de semblable génie, réunis en grande discussion de caisse électorale? O'Connell, Moreno, Dolfuss, Bourassa, organisant une immense corvée de piastres, accumulant des sommes quasi astronomiques, non pour donner à manger à ceux qui ne mangent pas, non pour loger humainement ceux que leur pauvreté ou leur

nombreuse famille condamnent aux sous-sols inhabitables, mais pour mieux souler l'électeur récalcitrant, pour voler plus sûrement deux ou trois boîtes d'élection ou pour trouver à n'importe quel prix un substitut dévoué qui puisse prendre sur les listes la place du voteur décédé?

Ce spectacle, nos pseudo-grands hommes nous le donnent sans en être le moins du monde humiliés, sans en être épouvantés. Ils le donnent également à leurs grands garçons et à leurs grandes filles,... et ils n'en éprouvent aucune gêne. C'est là une faute très grave et pleine d'ignominie. Pour des raisons particulières, nous avons parlé de tout cela en souriant. Mais il faut espérer que d'autres voudront se charger, un jour, d'en parler sur le vrai ton.

## LA PENSÉE DU PAPE

# FACE AUX TECHNIQUES

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

ENCORE UNE FOIS, le Saint Père est revenu, dans son dernier message de Noël, sur certains aspects de « l'esprit technique ». Il ne faudrait pas s'étonner de pareille insistance. Le progrès technique nourrit l'imagination anticipatrice des hommes: savants, romanciers, petites gens. Si le chrétien n'a pas à le condamner, il ne doit pas, non plus, être inattentif aux fols espoirs qu'il suscite et aux graves problèmes qu'il pose.

### I. — Grandeur de la technique

Que faut-il entendre par technique? Sans chercher à donner une définition par genre et différence spécifique, disons simplement qu'une technique est un ensemble de procédés en vue d'une fin particulière. C'est ainsi qu'on dit technique de la nage, de la course, de la danse; technique de la publicité et de la propagande; technique de l'organisation politique, économique, sociale. On relève même dans *Révolution personaliste et communautaire* d'Emmanuel Mounier tout un chapitre intitulé « Pour une technique des moyens spirituels ».

Dans un sens plus précis, nous entendons par technique un ensemble de procédés en vue de mettre au service de l'homme les forces de la nature. Personne ne s'y trompe. Quand on dit technicien, on ne pense pas à un professeur de nage, mais à un spécialiste qui assemble ou meut des machines complexes et puissantes.

La technique est fille de la science, fille au visage géométrique, au sourire mécanique, aux gestes exacts, au tempérament extrêmement pratique. L'Église l'aime. Mais elle ne partage à son endroit ni les emballements des uns, ni les timidités des autres. Elle l'aime d'un amour ordonné.

Aussi désire-t-elle l'évangéliser et la baptiser. Car la conquête des forces de la nature est non seulement connaissance plus pénétrante de la création, mais co-

opération à l'action créatrice de Dieu. Aux jours de la Genèse, Dieu a caché dans le sol les trésors que la main de l'homme doit en tirer pour ses besoins et pour ses progrès. La terre a été donnée à Adam pour qu'il la peuple et la domine et l'offre à Dieu. Les constructeurs des cathédrales le savaient, qui gravaient aux portails tous les métiers. « Rassembleur de la terre », chante Claudel du chrétien. Saint Pierre appelle, plus audacieusement encore, ses frères d'Asie: « Peuple de rois, peuple de prêtres... »

L'enseignement du Saint Père, sous la noblesse hiératique des formes romaines, s'insère dans cette tradition. Dans son message de Noël 1953, il disait:

(Le croyant) trouvera même naturel de placer aussi à côté de l'or, de l'encens et de la myrrhe... les conquêtes modernes de la technique: machines et nombres, laboratoires et découvertes, puissances et ressources. Bien plus, cette offrande est comme une présentation de l'œuvre que (Dieu) même commanda jadis et qui est maintenant en cours d'exécution, bien que non encore achevée.

Et il ajoutait avec sérénité:

L'Église aime et favorise le progrès humain. Il est indéniable que le progrès technique vient de Dieu, et donc peut et doit conduire à Dieu... Toute découverte des forces de la nature qu'effectue la technique n'est au fond que recherche et découverte de la grandeur, de la sagesse et de l'harmonie de Dieu.

Il est permis de se demander si les chrétiens ont assez médité ces vérités fondamentales. Leurs timidités devant le progrès technique sont-elles toujours inspirées par cette trempe d'âme qu'on appelle la vertu de force? Il y a un surnaturalisme qui n'est qu'une fuite devant le réel et un refus d'apostolat. L'homme moderne, qui rêve de maîtriser la température et les vents, qui s'extasie devant un barrage ou un avion supersonique, qui s'intéresse à l'énergie thermonucléaire, mettant à sa disposition l'élément le plus léger et le plus répandu de l'univers, ne s'agenouillera jamais

sinon devant un Dieu vivant et vrai dont l'un des noms est le Tout-Puissant. *Miranda prorsus*: tels sont les premiers mots de la dernière encyclique du Pape sur ces *merveilleux progrès* que sont le cinéma, la radio et la télévision. Il est allé jusqu'à dire, au dernier Noël, que le chrétien « devrait même considérer comme une honte ce fait de se laisser dépasser par les ennemis de Dieu en ardeur au travail, esprit d'entreprise et même de sacrifice ». Car il faut bien reconnaître que la science est arrivée à maturité dans une civilisation héritée au moins du christianisme. Aurait-elle pu atteindre cette maturité dans une autre civilisation? La chose est possible. En fait, c'est la théologie chrétienne qui a maintenu, contre tous les manichéismes et toutes les métempsychoses, que la matière est bonne et non mauvaise, que les phénomènes physiques sont déterminés et non l'effet du hasard, qu'ils dépendent donc de l'intelligence et de la volonté d'un Créateur: trois vérités qui constituent les postulats essentiels de la science, auxquels la Révélation ajoute l'événement unique et inclassable de l'Incarnation.

Ce n'est donc pas aux réalisations techniques que le Saint Père s'en prend. Ses mises en garde s'adressent, avec une grande hauteur de vue, à un certain « esprit technique » qui rabougrit la dignité humaine. Par là, ses analyses se révèlent de plus large portée que celles qui se rencontrent en de nombreux écrits, profonds par endroits, perçants comme des cris, mais trop uniquement consacrés à la description de conditions déclarées impossibles.

Dominer le terrestre, intégrer l'humain, tout donner à Dieu, telle est la triple exigence d'une civilisation chrétienne, répondant à la fois à la vocation terrestre, spirituelle et surnaturelle de l'homme. Il ne s'agit pas d'opter entre ces exigences, mais de les harmoniser. Le vrai progrès est développement de l'ordre. Tel est, axé sur la hiérarchie des valeurs, l'enseignement de Pie XII.

## II. — Dangers de la technique

Le progrès technique est, de soi, terre à terre. C'est là sa misère originelle. Le progrès économique et le progrès social, que stimule le progrès technique, font intervenir des facteurs humains. La technique, bien que d'abord une pensée, est soumise à la seule mesure et à la seule quantité. Le rendement est son impératif catégorique; la vitesse, sa loi. Ses hommages vont au chiffre de production.

1. *Dangers pour l'homme.* — L'homme ne saurait s'épanouir dans un climat technique rigoureux. Il ressemblera à ces arbres nains cultivés dans un pot de fleur. C'est à peu près la comparaison dont s'est servi Pie XII dans son récent message de Noël.

Comme une plante, cultivée dans un terrain auquel on aurait soustrait des substances vitales, manifeste telle ou telle qualité, mais ne reproduit pas le type entier et harmonieux, ainsi la civilisation « progressiste », nous voulons

dire uniquement matérialiste, en bannissant certaines valeurs et éléments nécessaires à la vie des familles et des peuples, finit par priver l'homme de la faculté authentique de penser, de juger et d'agir. Celle-ci, en effet, pour saisir le vrai, le juste, l'honnête, pour être en un mot « humaine », exige la plus grande extension, et cela en tous sens. Le progrès technique, au contraire, quand il emprisonne l'homme dans ses anneaux, le séparant du reste de l'univers, spécialement du spirituel et de la vie intérieure, le conforme à ses propres caractères, dont les plus notables sont la superficialité et l'instabilité.

De cette superficialité, le Saint Père donne trois caractéristiques. L'homme technique est *l'homme aux vitesses folles*. Il vit à toute allure, sans prendre le temps de souffler, oubliant que la vitesse est un bien, mais non si c'est pour arriver plus tôt là où on ne voulait pas aller. Plus de vie soumise au rythme des saisons, au rythme de la pensée qui mûrit et devient action, au rythme de la force patiente qui prend appui sur la tradition et devient progrès. Y a-t-il même un problème, qu'il soit économique, politique, social, culturel, dans lequel l'idée de vitesse n'intervient pas? On veut tout régler tout de suite, planter et récolter en une saison.

Fasciné (par la vitesse) et transposant les avantages de la rapidité du mouvement à des choses qui n'attendent pas leur perfection de changements rapides, mais, au contraire, acquièrent la fécondité dans la stabilité et la fidélité aux traditions, l'homme « aux vitesses folles » tend à devenir dans la vie comme un roseau agité par le vent, stérile d'œuvres durables et incapable de se soutenir lui-même et de soutenir les autres.

Deuxième caractéristique de l'homme technique: il est *l'homme qui voit tout*. De prodigieux instruments modernes de recherche, qui vont de l'illustré et de la télévision au télescope de Palomar, lui donnent la faculté de voir, d'écouter, de mesurer ce qui existe, se meut et se transforme, presque dans les derniers recoins de l'espace. Le désir de tout voir le disperse et ne lui laisse guère le temps de mûrir une synthèse. Il faut du temps et du courage pour se livrer à des « études inutiles » qui humanisent. Il en faut surtout pour revoir les solutions données aux grands problèmes humains.

Fier d'un pouvoir à ce point accru et presque entièrement absorbé par l'exercice des sens, l'homme « qui voit tout » est porté, sans s'en rendre compte, à réduire l'application de la faculté pleinement spirituelle de lire au-dedans des choses, c'est-à-dire de l'intelligence, à devenir toujours moins capable de mûrir les idées vraies dont la vie se nourrit.

Troisième caractéristique de l'homme technique: il est *l'homme de l'énergie mécanique*. Celle-ci facilite le travail matériel et délivre des tâches serviles de la bête de somme. La médecine nous avertit, cependant, des dangers d'une civilisation hostile à tout effort physique. Notre temps y supplée, il est vrai, par le sport, les appareils de gymnase (souvent mécaniques) et... les massages. Mais bientôt, peut-être, on considérera comme une grande vedette l'homme qui aura parcouru cinq milles à pied; on l'assiègera d'interviews qu'écouterà, avide d'émotions neuves et fraîches, un public assis devant l'écran de la télévision, emballé par ce sublime courage. Toutefois, le danger le plus grand n'est pas là. La facilité, même physique, énerve l'énergie.

La matière — que cette matière soit le bloc de marbre, les gênes de la poésie, la terre rebelle — concourt par sa résistance non seulement à l'œuvre de l'homme, mais à sa formation.

De même, les applications multiples de l'énergie matérielle, admirablement accrue, tendent chaque jour davantage à renfermer la vie humaine dans un système mécanique qui fait tout par lui-même et à ses propres frais, diminuant ainsi les stimulations qui, auparavant, le contraignaient à développer son énergie personnelle.

2. *Dangers pour l'homme religieux.* — Bon en soi, l'élan technique est, en fait, ambivalent. Il change de signe, selon que la liberté humaine lui attribue une juste place ou qu'elle l'invite à en usurper une autre.

La technique est attachée à ces biens qui sont les moins riches d'être, de valeur, de durée: les biens matériels. L'admiration excessive pour ces biens creuse des pentes dans la volonté, moule un esprit, préforme une série de jugements, imprime un style de vie qui mutile le sens même de l'existence en faisant des biens de départ (nourriture, vêtement, logis, loisirs) des biens d'arrivée (perfection, bonheur, salut de l'homme). C'est le poison subtil que secrète la technique comme un sous-produit.

Voici comment le Saint Père décrivait le phénomène dans son radiomessage de Noël 1953:

Il paraît indéniable que cette même technique, ayant atteint dans notre siècle l'apogée de la splendeur et du rendement, se transforme, par des circonstances de fait, en un *grave danger spirituel*. Elle semble communiquer à l'homme moderne, prosterné devant son autel, un sentiment d'autosuffisance et une satisfaction vis-à-vis de ses désirs illimités de connaissance et de puissance.

Par son utilisation multiple, par l'absolue confiance qu'elle rencontre, par les possibilités inépuisables qu'elle fournit, la technique moderne déploie autour de l'homme contemporain une vision assez vaste pour être confondue par beaucoup avec l'infini lui-même. Il s'ensuit qu'on lui attribue une impossible autonomie qui, à son tour, dans l'esprit de quelques-uns, se transforme en une conception erronée de la vie et du monde, désignée sous le nom d'« esprit technique ».

Autosuffisance, désirs illimités de connaissance et de puissance: la tentation n'est pas nouvelle. Ce fut la tentation du premier homme. Le péché d'Adam ne pouvait porter que sur un désir de divinisation, inscrite pourtant dans l'essence même de son âme, image de Dieu ornée de grâce. L'interdiction de l'arbre de la science n'était pas gratuite; elle avait pour but d'éclairer Adam sur son insuffisance. Dans son impatience orgueilleuse, Adam a voulu chercher une divinisation à bon compte. Fait pour comprendre et pour dominer, acharné à comprendre et à dominer, il n'a pas voulu accepter sa dépendance. Le projet humain de construire Babel, une ville et une tour « dont le sommet soit dans le ciel », cédait au même orgueil et ne fit que diviser plus profondément les hommes. La vieille tentation est toujours proche.

Plus grave encore est l'affrontement de « l'esprit technique » et de la mentalité proprement chrétienne. Non que « l'esprit technique » exige par lui-même un

renoncement aux vérités et aux vertus surnaturelles; mais il met l'homme dans une condition défavorable pour les rechercher, les voir, les accepter. Ce qui compte pour « l'esprit technique », c'est ce qui se constate, se contrôle, se chiffre; ce qui compte pour l'esprit chrétien, c'est ce qui repose sur la valeur du témoignage et sur l'intelligence des signes (miracles et sacrements), l'une et l'autre irréductibles à la précision d'un théorème ou à la logique d'un syllogisme. La certitude technique est une certitude de vérification expérimentale et directe; la certitude chrétienne est une certitude de foi à la parole du Christ, à une parole qui ne s'impose jamais à la liberté. C'est pourquoi il ne saurait y avoir une technique de la foi, Dieu n'acceptant pas qu'on aille vers lui par autosuggestions, pressions collectives, images, *slogans*, qui, changeant l'homme à son insu, en feraient un « robot » de la grâce. Dieu a créé l'homme libre, et jouera franc jeu avec lui jusqu'à la fin. Il se tient à la porte et frappe; mais il n'entre que lorsqu'on veut bien lui ouvrir. La certitude chrétienne baigne dans le mystère de la liberté et de la grâce; la certitude technique fuit l'une et l'autre, par fidélité à sa compétence.

Devant l'événement inouï de la venue du Verbe divin dans le monde, devant ce fait qui dépasse tous les autres dans l'histoire du genre humain et mérite donc la plus haute admiration, tous les hommes ne s'inclinent pas pour adorer, prisonniers qu'ils sont pour ainsi dire de leur petitesse même et presque incapables d'imaginer les ressources de la grandeur infinie. D'autres, contemplant le vaste développement de la science moderne qui a étendu la connaissance et le pouvoir de l'homme jusqu'aux espaces sidéraux, comme fascinés et aveuglés par les résultats qu'ils ont obtenus, ne savent admirer que les « grandeurs de l'homme » et ferment volontairement les yeux aux « grandeurs de Dieu ». (Message de Noël 1957.)

\*

Les moments d'accord entre le monde et l'Église sont rares, fuyants, fragmentaires, quelles que soient les illusions dont nous ont bercés les romanciers de l'histoire sur les sociétés chrétiennes de jadis. La figure de ce monde, où s'incarne l'être surnaturel de l'Église, change sans cesse, de sorte qu'une crise surmontée, se repose aussitôt le même problème de l'insertion du message de la Révélation dans une nouvelle situation historique et un nouvel équilibre de la pensée humaine. Rien donc n'est moins nouveau, dans son fond, que la crise moderne du progrès technique. Le décor change, c'est tout. Aujourd'hui, il est technique et social. Un nouvel acte se joue, mais c'est le même drame de l'Église qui, sans être du monde, est dans le monde pour le sauver.

Ici-bas, le christianisme ne sera jamais une révolution « réussie ». Il n'est pas permis au chrétien de faire de contresens là-dessus. Il n'a qu'à relire le chapitre treizième de saint Matthieu sur les paraboles du Royaume dont l'Église est la préparation, la promesse dans ce monde, et la réalisation aussi, mais dans ses seuls commencements.

**20 janvier:** *Allocution lors de l'audience accordée aux représentants des Associations italiennes des Familles nombreuses.* — Il faut combattre les « aberrations de la société moderne paganisante », telles celles qui considèrent la fécondité des mariages comme une « maladie sociale »; c'est seulement en obéissant aux lois de la nature, c'est-à-dire du Créateur, que l'on protège la santé physique et morale de la société et de la famille.

**8 février:** *Allocution lors de l'audience accordée à un groupe d'étudiants venus des États-Unis.* — « La foi ne craint pas la raison; le dogme n'a pas peur de la recherche scientifique. Non, vraiment, l'Église, qui aime et défend toute la vérité, n'impose pas de chaînes à la liberté de celui qui cherche honnêtement à découvrir la vérité encore cachée des secrets de la nature. »

**11 février:** *Radiomessage à l'occasion de la solennelle ouverture de l'année centenaire des apparitions de la sainte Vierge à Lourdes.*

— *Allocution lors de l'audience accordée aux supérieurs généraux des ordres, congrégations et instituts religieux, dont les curies généralices sont à Rome.* — Devoirs des supérieurs à l'égard de la discipline religieuse et de la doctrine ascétique. Ne pas suivre le plus grand nombre, mais servir la vérité: « La raison d'adhérer à la vérité ne vient pas du fait qu'elle emporte avec elle l'adhésion générale des hommes, mais de ce qu'elle est la vérité, placée par Dieu dans la nature ou révélée par lui avec bonté aux hommes. » Nécessité pour tous d'être, dans ses affections, totalement étrangers au monde: « Hormis le cas d'une charge assumée dans l'Église par obéissance, personne ne peut jouir de toutes les commodités dont ce siècle abonde, s'accorder les divertissements et les joies sensibles, si largement offerts de nos jours à nos contemporains, sans perdre quelque chose de son esprit de foi, de son amour pour Dieu. »

**15 février:** *Allocution lors de l'audience accordée aux délégués qui participaient au Congrès national de l'Artisanat.* — Le Pape insiste sur « deux points, qui expliquent pourquoi l'Église s'occupe à présent, de façon particulière, de l'artisanat et désire voir maintenir et perfectionner ses conditions »: l'artisanat associe la vie professionnelle à la vie personnelle, il aide à conserver un aspect familial dans les petites et moyennes entreprises.

**18 février:** *Allocution lors de l'audience accordée aux curés et prédicateurs du carême de Rome.* — Trois points sur lesquels on devra insister dans la prédication: la sanctification des jours de fête, la conservation de la vie personnelle (l'horreur du suicide) et le respect de la vie des autres sur les routes dans la conduite de l'automobile.

**19 février:** *Message aux élèves des écoles catholiques des États-Unis.* — Exhortation à cultiver en eux la dévotion à saint Joseph, leur généreux protecteur.

**21 février:** *Allocution à un groupe de dirigeants et d'acteurs de la Comédie française.* — « En arrêtant pour peu de temps la course haletante des hommes d'aujourd'hui, vous les aidez à retrouver le point d'attache immuable de leur destinée, ce Dieu qu'ils invoquent parfois, hélas! sans le connaître, et qui ne cesse de les appeler du fond de leur cœur. »

**22 février:** *Allocution lors de l'audience accordée à l'ambassadeur des États-Unis en Italie, qui venait lui remettre la grande médaille d'or du George Washington Carver Memorial Institute, conférée chaque année à des personnages qui se sont distingués par leurs mérites en faveur de la famille humaine.*

# LA VOIX DE L'ÉGLISE

## PIE XII ENSEIGNE : PRINCIPAUX TEXTES RÉCENTS

### Sur l'Action catholique

*Le 3 janvier, parlant aux membres du congrès national des religieuses assistantes des associations de la jeunesse féminine d'Action catholique, le Pape déclara :*

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler ce que Nous avons dit, en diverses occasions, au sujet de la différence qui existe entre l'unité de l'action des catholiques (qui apparaît chaque jour plus urgente) et l'unicité de l'Action catholique. Cette dernière a sa structure caractéristique, elle a ses cadres, sa méthode, sa presse. Et personne n'ignore le poids qu'elle a eu et a encore pour l'efficacité de l'action apostolique de l'Église, en ces temps d'exigences multipliées et plus profondes de la part des fidèles. Mais elle n'est pas l'unique action des catholiques, et l'on ne peut dire qu'elle possède l'unique méthode efficace pour la formation d'âmes ferventes. Il se peut que d'autres formes — bénies, approuvées et encouragées par l'Église — se développent et s'étendent à de nouvelles activités; ce sera là l'occasion pour vous de faire connaître si vous savez estimer et aimer tout ce qui fleurit dans l'Église.

### Sur les conditions humaines du travail en usine

*Le 10 janvier, aux délégués de la Commission consultative internationale des Entrepreneurs de l'industrie chimique, il dit :*

Des psychologues ont essayé de classer les influences nombreuses qui déterminent le comportement de l'ouvrier devant son travail; il semble que la plus notable soit l'intérêt actif qui fixe l'homme à sa tâche et lui donne l'impression de mettre en œuvre ses ressources personnelles et de les développer. L'ouvrier sent alors qu'il engage non seulement ses forces musculaires, mais aussi son âme et que ses peines sont récompensées d'abord par la fierté de l'œuvre accomplie, qui le grandit lui-même. Au lieu de voir uniquement dans son travail le moyen de gagner un salaire, il y découvre le sens de sa vie, la valeur de son être personnel et social...

Respectueux des personnes et de leurs droits inaliénables, conscient de la solidarité profonde qui le relie au plus humble de ses semblables, l'homme de cœur, le chrétien surtout, ne permet pas qu'on juge les faits économiques et les situations sociales à la lumière du déterminisme de lois aveugles ou d'une évolution historique inexorable. Il souffre profondément de voir que l'ouvrier d'aujourd'hui reste trop souvent étranger à son travail, enchaîné à un labeur qui l'enserme comme un carcan, au lieu de lui donner, si modeste soit-elle, une possibilité d'épanouissement...

N'ayez de cesse que vos entreprises puissent assurer à tout leur personnel les moyens de s'épanouir comme travailleurs et comme hommes, dans un effort productif sans doute, mais aussi profondément éducatif, qui leur donne la conscience de leur rôle social, de leur importance, de l'efficacité de leur collaboration à l'œuvre commune.

### Sur le problème du surpeuplement

*Le 20 janvier, s'adressant aux représentants des Associations italiennes des Familles nombreuses, il affirma :*

Parmi les aberrations les plus nuisibles de la société moderne paganisante, il convient de ranger l'opinion de certains qui osent définir la fécondité des mariages une « maladie sociale », que les nations qui en sont atteintes devraient s'efforcer de guérir par tous les moyens... On doit particulièrement déplorer que la presse revienne de temps en temps sur la question, avec l'intention manifeste de confondre les idées du bon peuple et de l'induire en erreur par des documentations trompeuses, par des enquêtes discutables et même par des déclarations faussées de tel ou tel ecclésiastique. Du côté catholique, il faut insister pour répandre la conviction, fondée sur la vérité, que la santé physique et morale de la famille et de la société ne se protège qu'en obéissant généreusement aux lois de la nature, c'est-à-dire du Créateur, et avant tout en nourrissant pour elles un respect sacré et intérieur. Tout dans cette matière dépend de l'intention. On pourra multiplier les lois et aggraver les peines, démontrer par des preuves irréfutables la sottise des théories limitatives et les maux qui résultent de leur application; mais si fait défaut la sincère résolution de laisser le Créateur accomplir librement son œuvre, l'égoïsme humain saura toujours trouver de nouveaux sophismes et expédients pour faire taire, si possible, la conscience et perpétuer les abus. Or, la valeur du témoignage des parents de familles nombreuses consiste non seulement à rejeter sans ambages et avec la force des faits tout compromis intentionnel entre la loi de Dieu et l'égoïsme de l'homme, mais à accepter avec empressement, joie et reconnaissance les inestimables dons de Dieu que sont les enfants, et aussi nombreux qu'Il lui plaît. Cette disposition d'esprit, tout en libérant les époux d'intolérables cauchemars et remords, pose, de l'avis de médecins autorisés, les prémisses psychiques les plus favorables pour un sain développement des fruits propres au mariage, en évitant à l'origine même des nouvelles vies ces troubles et angoisses qui se transforment en tares physiques et psychiques, chez la mère comme dans la progéniture...

Sans aucun doute, ce n'est pas du défaut d'harmonie ou de l'inertie de la Providence, mais du désordre de l'homme — en particulier de l'égoïsme et de l'avarice — qu'a surgi et demeure encore sans solution le fameux problème du surpeuplement de la terre, qui en partie existe réellement et en partie est déraisonnablement craint comme une catastrophe imminente de la société moderne. Avec le progrès de la technique, avec la facilité des transports, avec les nouvelles sources d'énergie... la terre peut promettre la prospérité à tous ceux qu'elle accueillera pendant longtemps encore...

L'excédent de population n'est donc pas une raison valable pour diffuser les méthodes illicites de la régulation des naissances, mais plutôt le prétexte pour légitimer l'avarice et l'égoïsme, soit des nations qui, de l'expansion des autres, redoutent un danger pour leur propre hégémonie politique et l'abaissement du niveau de vie, soit des individus, spécialement des mieux pourvus en moyens de fortune, qui préfèrent la plus large jouissance des biens de la terre à l'honneur et au mérite de susciter de nouvelles vies. On en arrive ainsi à violer les lois certaines du Créateur sous prétexte de corriger les erreurs imaginaires de sa Providence...

¶ *De S. Exc. Mgr A. Carter, administrateur apostolique du diocèse du Sault-Sainte-Marie:* « Des écoles bilingues et des paroisses françaises existent dans notre diocèse non par tolérance et privilège, mais par justice. Nous protégerons ce droit comme un devoir de justice. »

¶ *De S. Exc. Mgr G. Panico, délégué apostolique au Canada, dans une allocution aux Canadiens français de Windsor, Ontario:* « Vous êtes les héritiers d'une culture qu'il faut à tout prix sauvegarder pour le bien de votre magnifique pays... Sans doute, l'école est importante pour le maintien de la langue, et c'est avec raison qu'on insiste pour avoir des écoles où les enfants pourront apprendre leur langue maternelle. Mais l'école serait insuffisante si l'enfant ne pouvait, avec assez de facilité, penser dans sa langue maternelle... Il faut, pour bien posséder une langue, penser selon le génie de la culture de cette langue, et cela ne pourrait se faire à moins que l'enfant ne trouve, au foyer, le milieu nécessaire à cet épanouissement en lui de la pensée culturelle française. »

¶ *De S. Em. le cardinal Léger, sur les problèmes de l'enseignement dans la province de Québec:* « Une collaboration loyale et sincère entre le sacerdoce et le laïcat catholique demeure encore le moyen le plus efficace pour atteindre les hauts sommets de l'idéal humain. Cette collaboration pourra prendre des formes mieux adaptées à notre époque. Et les évêques seront les premiers à accepter ces transformations s'ils constatent qu'elles sont suggérées par des hommes compétents, sincères, soucieux du bien commun... »

¶ « C'est toujours avec admiration que nous rappelons les nombreux témoignages d'éducateurs rapportant les paroles de parents bien pensants au sujet des études de leurs enfants: « Leur instruction, leur éducation, c'est l'héritage que je veux leur assurer. Mon argent ainsi rapportera 100%. » Combien ils ont raison ces braves gens de chez nous qui attestent ainsi avoir compris la raison d'être de l'argent et la noblesse que l'homme lui confère par un usage rationnel! »

¶ *Du même prince de l'Église, sur l'alcoolisme:* « On peut affirmer qu'en ce moment l'avenir de notre peuple est menacé par l'alcoolisme. Des millions de dollars sont consacrés à assouvir cette passion, alors que nous hésitons à élever des œuvres durables et à doter notre ville d'institutions essentielles. Ceux qui tiennent des débits de boisson voudraient rendre la loi encore plus large de façon à pouvoir exploiter leurs clients durant la nuit et surtout durant le jour du Seigneur. »

« Nous nous élevons contre de telles prétentions. L'argent qui est dépensé pour satisfaire les basses passions de l'ivrognerie et de la luxure devrait être consacré à rendre le foyer plus heureux et à assurer l'instruction des enfants. On ne formera jamais une génération de chrétiens authentiques en multipliant les débits de boisson ou en permettant à ceux qui existent de vendre des spiritueux à toutes les heures de la nuit et du jour. Ce que la loi permet en ce moment est déjà un maximum de tolérance. Ceux qui préconisent un élargissement de la discipline actuelle veulent tout simplement favoriser des intérêts sordides. »

¶ *Sur les feuilles obscènes:* « C'est au nom de Dieu, de l'Église et de la dignité humaine que j'ai condamné les feuilles jaunes qui circulent dans notre milieu et, comme les apôtres, j'aime mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Les feuilles obscènes, depuis quelques semaines, essaient de camoufler leur turpitude et de se soustraire aux condamnations épiscopales en citant de larges extraits des allocutions pontificales. Traîner le nom du Vicaire de Jésus-Christ dans un tel cloaque d'immondices est un sacrilège qui attirera sur les auteurs de ces feuilles les châtements divins. »

## La conférence canadienne sur l'éducation

Louis LAURENDEAU, S. J.

INUTILE d'insister sur les détails d'organisation que les journaux, la radio et la télévision ont fait connaître au grand public. La conférence s'est tenue à Ottawa, du 16 au 20 février. Elle réunit quelque huit cents délégués des dix provinces canadiennes. On y prononça plus de cent allocutions au cours des sessions plénières ou aux séances des huit commissions; et l'on se sépara après avoir approuvé trente-deux vœux, dans lesquels dix-sept fois il est question de financement, autant de fois on souligne les responsabilités provinciales et douze fois on suggère plus ou moins directement l'assistance fédérale.

Que la conférence ait été organisée à la suite d'une réunion d'industriels tenue à Saint-André, et qu'elle ait été financée par tout ce que nous avons au pays de grosses corporations et de compagnies, c'est un signe des temps: l'éducation cesse enfin d'être l'affaire exclusive des « professionnels de l'enseignement » pour devenir la responsabilité du pays tout entier.

Divisés en huit commissions, les délégués avaient à discuter tous les sujets qui se rapportent à l'éducation: construction et matériel scolaire, loisirs, financement, enseignement universitaire, programmes d'études, rôle de la famille, nombre et qualité des professeurs, etc.

### La religion à l'école

Trois points soulevés à la commission des programmes d'études nous ont particulièrement intéressés. D'abord, la place de la religion dans l'enseignement. Par suite de l'influence qu'exerce la pédagogie américaine sur nos compatriotes protestants de langue anglaise, nous pouvions nous attendre au silence le plus complet sur ce point; le discours de M. Wm. G. Carr, représentant de la *National Education Association* des États-Unis, nous avait rappelé la position actuelle des Américains sur cette question: exclusion systématique des mots *religion* et *spirituel* dans la formulation des buts de l'éducation; on les remplace par *valeurs éthiques et morales*, sans autre précision, de peur de manquer à la séparation étanche de l'Église et de l'État. Grâce à Dieu, nos compatriotes protestants n'en sont pas rendus là. Évidemment, à cause de difficultés « techniques » pratiquement insurmontables, ils ne peuvent préconiser l'enseignement de la religion à l'école; mais ils ont pris soin de dire très clairement à l'assemblée générale de la conférence que le problème devait être sérieusement étudié, et, dans leur énoncé des objectifs de l'enseignement, ils n'ont pas eu peur de parler de religion et de valeurs spirituelles.

### Organisation du primaire et du secondaire

Autre point à noter: l'enseignement primaire tend de plus en plus à se ramener à six années, malgré le cadre américain de huit ans. On se rend compte, chez nous comme ailleurs, que, si l'école veut bien se limiter à l'enseignement des disciplines fondamentales, éliminant les « activités » qui ne sont pas proprement de son ressort, six années suffisent amplement. Mais il y a mieux encore: on a même été jusqu'à conseiller, comme suite à ces six ans de primaire, six autres années de *high school*, avec option pour lettres, sciences, commerce, technique ou art manuel, et avec une particulière insistance sur l'aspect humaniste de l'enseignement. Qui ne

*Le P. Laurendeau, qui possède une maîtrise en éducation de l'Université Fordham (New-York) et qui demeure présentement au Scolasticat de l'Immaculée-Conception (Montréal), commente la conférence canadienne sur l'éducation, tenue à Ottawa, en février dernier.*

voit que cette solution suggère à peu près ce qui existe déjà chez nous au Québec? Que les éducateurs de langue anglaise du Canada et des États-Unis s'orientent vers une organisation et une distribution de cours telles que nous en offrons à nos jeunes, cela devrait faire réfléchir ceux qui seraient tentés de copier nos voisins du Sud et de modifier la structure de certaines de nos institutions.

### L'enseignement du français à travers le pays

Enfin, c'est de cette même commission des programmes qu'est venue la résolution concernant l'enseignement du français à partir de la 3<sup>e</sup> ou de la 4<sup>e</sup> année dans toutes les écoles de langue anglaise. L'unanimité — nous devrions dire la facilité — avec laquelle cette résolution fut votée témoigne du progrès marqué dans le domaine de la *bonne entente* entre Canadiens des deux langues. La seule objection présentée à la commission, à propos de l'enseignement du français, visait la pénurie de professeurs compétents. C'est un fait. Mais n'y a-t-il pas, dans ce domaine de l'enseignement des langues, surtout quand cet enseignement s'adresse à des enfants de huit à douze ans, un champ tout indiqué pour la télévision? Ce n'est pas à coups de grammaire et de lexique que les petits Canadiens anglais apprendront le français; ils ont surtout besoin de l'entendre et de le voir parler. Leçons de prononciation, saynètes, chansons, dessins animés: un seul bon professeur suffirait, par le truchement de la télévision, pour enseigner le français à toute une province, y compris les grandes personnes!

### Nombre et qualité des professeurs

Le recrutement et la formation des professeurs donnèrent lieu à des échanges de vues intéressants et piquants. Après qu'un expert eut souligné, avec force statistiques, l'inquiétante pénurie des professeurs à tous les degrés, chaque province, par la voix d'un représentant, affirma que ce mal n'existait pas chez elle! Ce n'est qu'après un instant de réflexion (!) que finalement les délégués revisèrent leur premier jugement et confirmèrent les inquiétudes nationales. D'autre part, l'unanimité se fit spontanément lorsque la discussion porta sur la formation des futurs professeurs. La qualité avant la quantité: telle fut l'opinion générale; une résolution, émise par le chanoine Emmett Carter, de Montréal, recommanda, pour les candidats au professorat, une préparation professionnelle de deux ans au delà du diplôme de 12<sup>e</sup> année; mais cela n'est qu'un minimum, on l'a reconnu: l'idéal serait, pour ceux qui se destinent à l'enseignement, quatre années d'études supérieures.

### Le gros problème: l'argent

Mais, malgré la diversité des sujets proposés à chacune des huit commissions, il apparut, dès le départ, que la majorité des discussions aboutissaient très tôt à la question d'argent. Personne, d'ailleurs, ne s'en cachait, les organisateurs de la conférence pas plus que les autres délégués. Dès le premier matin, tout le monde savait à quoi s'en tenir; à preuve l'ovation qui accueillit la déclaration de M. A. W. Trueman, du Conseil des Arts: On ne peut parler de crise de l'éducation au Canada; il n'y a que des malaises, que l'argent fera disparaître. *There is nothing much wrong with Canadian*

*education that a great deal of money, properly applied, would not solve right.*

Si tout le monde s'entendait sur le besoin d'argent, on se divisait en s'aventurant à préciser d'où il doit venir. C'est qu'on touchait alors au problème constitutionnel, que la majorité des délégués auraient souhaité pouvoir éviter. Ici, nous devons dire un mot de la position du Québec.

### Absence de délégués « officiels » du Québec

Comme on le sait, ni les représentants du département de l'Instruction publique, ni les recteurs des universités québécoises n'assistèrent à la conférence. Leur absence devait être, pour les délégués des autres provinces, un rappel des droits constitutionnels; car, selon la constitution canadienne, l'éducation appartient exclusivement aux gouvernements provinciaux. De ce point de vue, la manœuvre réussit: du premier orateur au dernier, tous insistèrent sur les droits provinciaux en matière d'éducation; mais on ajoutait inmanquablement certaines restrictions: « ... à moins que la province ne soit pas en mesure de payer », ou « tout en admettant que le gouvernement fédéral fasse sa part »; de sorte qu'aux yeux de la grosse majorité des participants, le texte de la constitution semblait un embarras plutôt qu'une source de lumière. Nous regrettions, à ce moment, l'absence d'une voix autorisée du Québec pour expliquer clairement les vues du Canada français. Souvent nos compatriotes de langue anglaise avaient l'impression que l'entêtement du Québec à revendiquer les droits des provinces en matière d'éducation tenait plus à une question de personnes qu'à un principe constitutionnel. Dans la délicatesse qu'ils mettaient à ne pas heurter de front les sentiments du Québec, on sentait une pointe de commisération! Les Canadiens français n'étaient pas libres d'exprimer leur opinion personnelle, pensaient-ils. Il y eut bien M<sup>e</sup> Marcel Faribault qui exposa magistralement les bases philosophiques de l'éducation telle qu'on la conçoit dans le Québec, et qui, à propos des interventions du gouvernement fédéral en matière d'éducation, parla de « blessure à l'unité de la nation » (*festering wound*); mais peu de gens dans l'auditoire avouèrent, au cours des débats subséquents, ressentir douloureusement cette blessure.

### Pour défendre nos droits

Il nous semble donc qu'au point de vue constitutionnel, une tâche urgente se dessine pour les dirigeants du Québec: faire connaître à la majorité anglaise les principes qui dictent la position autonomiste du Canada français en éducation. Il suffirait peut-être de traduire quelques extraits du rapport Tremblay et de les répandre dans les milieux influents de langue anglaise. Un devoir s'impose ensuite: une étude pratique des moyens de faire appliquer la constitution; c'est un travail d'économiste. Car nous sommes persuadé que toutes les objections qu'on peut soulever dans les secteurs anglais contre la position du Québec tomberaient du coup, dès qu'il serait prouvé que chacune des provinces canadiennes possède les ressources nécessaires au financement de son propre système d'éducation. Les présidents d'université sont des gens pratiques. M. MacKenzie, président de l'université de la Colombie britannique disait: « Nous avons besoin d'argent; nous l'accepterons des gouvernements fédéral, provincial ou municipal, de l'industrie et des particuliers... *No matter where it comes from.* »

### Le problème concret: la pauvreté(?) des provinces

C'est que, pour l'élément anglais, la perspective est différente. Les implications religieuses et culturelles de l'inter-

vention fédérale en éducation ne lui font pas peur, parce qu'une même mentalité, un même esprit règnent à Ottawa et dans les provinces à majorité anglaise. Il n'en va pas de même pour le Québec, catholique et français. Pour les Canadiens de langue anglaise, la constitution présente une difficulté pratique: « Les provinces possèdent des droits; si elles sont incapables de les exercer librement, qu'elles les cèdent au gouvernement central. » Comme disait une bonne dame de la Saskatchewan: « *You from Quebec, you should get rid of Mr. Duplessis!* » Et quand on lui rétorquait que les principes constitutionnels n'en seraient pas pour cela changés: « *Well, then, change the Constitution!* »

Plutôt que de constater que le mot « éducation » est devenu un *fighting word* au Québec et d'éviter ce qu'on appelle les sujets controversables (en essayant de contourner l'esprit de la constitution tout en respectant la teneur de la loi), il s'impose aux économistes canadiens un travail de recherche dans le sens même du pacte confédératif. Toute entente, d'ici là, ne peut être que verbale.

### A la suite des assemblées

Quelles suites aura la conférence canadienne sur l'éducation? Même les plus sceptiques au début sont rentrés chez eux avec une plus nette perception de l'ampleur et de la complexité des problèmes d'éducation: organisation scolaire rurale, enseignement des handicapés, plans de construction, financement, programmes, écoles normales, etc.: pour la majorité des délégués, chacun de ces secteurs découvrirait un champ d'observation encore inconnu. De plus, à quelque secteur ou échelon de l'enseignement qu'il appartint, chacun a senti le besoin de données précises, mathématiques, pour appuyer une discussion objective et vraiment constructive. Chez nous plus qu'ailleurs, peut-être, ce travail de recherches statistiques est urgent, puisque notre système scolaire, différent de celui des neuf autres provinces, déroute les experts qui ne sont pas familiers avec lui et les expose à des erreurs grossières.

La conférence canadienne d'Ottawa avait été précédée par une conférence provinciale, tenue à Montréal, du 7 au 9 février. Malgré la préparation hâtive, — si on la compare aux deux années de recherches que s'imposèrent les organisateurs d'Ottawa, — la réunion des éducateurs québécois abattit plus de besogne ou du moins secoua plus de poussière! Les questions de gratuité, de scolarité obligatoire, de coordination des programmes qu'on y a soulevées ne furent pas abordées de façon aussi directe à la conférence nationale. Et cela pour plusieurs raisons. D'abord, parce que certains de ces problèmes ont déjà trouvé solution dans l'une ou l'autre province: ainsi la gratuité scolaire jusqu'au niveau secondaire est admise à peu près partout (la gratuité scolaire universitaire, telle que proposée par le Congrès du Travail, fut rejetée par une forte majorité), la limite de l'instruction obligatoire varie de province à province et dépend trop des circonstances locales pour qu'on soit tenté d'appliquer une loi nationale uniforme, etc. Mais, de toute façon, il s'est fait chez nous un travail de déblaiement qui s'imposait.

Les échanges de vues qu'ont permis ces deux conférences devraient encourager les éducateurs du Québec au travail sérieux, à la recherche objective et à la discussion progressive. Nous prétendons, et avec raison, que l'éducation est l'affaire de la province: faisons-en notre affaire, bien persuadés que les vraies solutions à nos problèmes ne nous seront pas fournies par le gouvernement central, et que nos réalisations, lorsqu'elles seront connues de l'ensemble du pays, nous attireront le respect, sinon l'envie des autres provinces.

## SUR TROIS SPECTACLES

Georges-Henri d'AUTEUIL, S. J.

IL Y A quelques années, un critique américain avait décidé de n'apprécier une pièce qu'après avoir assisté à trois ou quatre représentations. Son jugement, disait-il, avait chance alors d'être plus équitable et plus pertinent. Opinion et attitude assurément défendables et même les seules vraiment justes et pour l'œuvre jouée et pour les comédiens interprètes, mais en opposition avec la manière d'agir constante des troupes et compagnies de théâtre. Chez nous comme ailleurs, on invite la critique à la première et parfois à l'avant-première.

Même si j'aime assez l'atmosphère fébrile des premières, il m'est souvent arrivé de voir un spectacle déjà lancé. Ordinairement, je m'en suis bien trouvé. En fait, une troupe sérieuse de professionnels ne se produit pas, normalement, en public sans être parfaitement au point. Mais même pour des comédiens d'expérience, — si ce ne sont pas des cabotins, — le premier affrontement du public et de ses réactions lors d'un nouveau spectacle cause toujours un choc émotif qui stimule les uns et angoisse et paralyse les autres. Au théâtre, toute première est un plongeon dans l'inconnu, une aventure, parce qu'on ne peut jamais être sûr ni de soi ni des auditeurs — sans parler des imprévus techniques qui arrivent justement ces soirs-là. A cause de cela, les critiques des premières sont très souvent équivoques et sujettes à rajustements, rarement, toutefois, sur l'essentiel, mais sur ces mille détails qui constituent la perfection d'une œuvre d'art.

\*

Voilà le sort malheureux qu'a subi une jeune troupe, la Compagnie de Montréal, qui a joué récemment au Gesù, *le Menteur* de Carlo Goldoni.

Il y a déjà près de deux ans, devant une salle de festival, salle jeune, enthousiaste, bienveillante, ces mêmes comédiens ont triomphé dans *les Insolites* de Languirand: texte facile, léger, cocasse, sans prétention, où ils se trouvaient à l'aise. Ils ont peut-être cru trop vite que « c'était arrivé ». En tout cas, avec *le Menteur*, ils ont « frappé un nœud », comme on dit. J'ai rarement vu une pièce comique si peu accrocher le public; c'en était gênant. Je crois qu'on n'a pas franchement ri de la soirée: des sourires feutrés, quelques glossements de jouvencelles, de maigres applaudissements à la fin des actes. Et l'auditoire diminuait à chaque entracte.

Goldoni n'est pas responsable de cet échec. Sans être un chef-d'œuvre, sa pièce possède des types comiques traditionnels de la comédie italienne, et l'on pouvait tirer un heureux profit des inventions saugrenues de l'imagination trop ingénieuse du menteur. Ce qui a manqué, c'est, d'abord, un style commun d'interprétation et, plus encore, un rythme bien adapté au texte et à l'esprit de la comédie. C'était lourd et lent, là où il aurait fallu de la vivacité, de l'exubérance. Les acteurs n'avaient pas leurs personnages dans la peau; mais, comme les costumes, ils leur paraissaient empruntés d'un autre âge, d'un autre esprit.

La sincérité des interprètes n'est nullement en cause, ni leurs efforts sérieux. Témérairement, par enthousiasme juvénile, ils se sont attaqués à une tâche trop difficile. Ils se reprendront, espérons-le, et, cette fois, le succès leur sourira.

\*

Deux jours après *le Menteur*, Gratien Gélinas nous con-  
venait à une autre première, celle de *l'Alouette* de Jean Anouilh,

jouée pour l'inauguration officielle de la Comédie canadienne.

Incontestablement, ce fut un événement d'importance. Depuis vingt ans qu'il y rêvait à son théâtre, Gélinas pouvait être fier de nous recevoir chez lui, dans une salle à son goût, adaptée à toutes les formes de spectacles. N'ayant pas été un client habituel de l'ancien Gayety, on comprendra que je ne puisse apprécier les transformations qu'on lui a fait subir; mais il faut nous féliciter de cette victoire du vrai théâtre sur le vaudeville et le burlesque d'hier.

Pour l'inauguration de la Comédie canadienne, on aurait pu désirer la création d'une œuvre de chez nous. Mais le choix de *l'Alouette* d'Anouilh était assez judicieux: auteur moderne et bien connu, sujet toujours populaire, ici, et accessible à tous, enfin, possibilité, à cause de l'abondante distribution, de réunir une brillante pléiade de quelques-uns des meilleurs comédiens de Montréal.

Quel a été le résultat de la convergence de tous ces atouts? Un remarquable Anouilh dans la première partie, décevant dans la seconde; une splendide Ginette Letondal dans le rôle de Jeanne d'Arc; une mise en scène précise et aussi très évocatrice de Gratien Gélinas dans le somptueux décor de Jacques Pelletier.

La vie de Jeanne d'Arc nous est familière. En plus de nombreux ouvrages historiques, le théâtre et le film ont popularisé la glorieuse aventure de la Pucelle de France, chargée par messire saint Michel de bouter les Anglais hors de son pays. Pour faire œuvre originale, Anouilh n'avait pas la partie facile; de plus, ses convictions religieuses ne le préparaient pas à comprendre et à exprimer la profonde valeur spirituelle de son héroïne. Alors il a insisté, de préférence, sur le charme humain de Jeanne, sur son bon sens naturel de petite paysanne bien équilibrée que n'habite aucun complexe. Et fine, au surplus, et rouée presque; sa scène si savoureuse avec Beaudricourt en est une preuve éclatante. Cet éclairage de la physiognomie de Jeanne d'Arc n'est pas pour me déplaire, pourvu que le surnaturel ne soit pas trop rejeté dans l'ombre et ne perde pas son influence déterminante sur la vie et les œuvres de celle qui est tout de même sainte Jeanne d'Arc. A ce sujet, les derniers tableaux nous déçoivent sérieusement. A la fin, ce n'est pas une sainte qu'on brûle, c'est une femme qui fuit une vie humble et austère, celle de sa mère.

Il est bien probable que plusieurs de nos comédiens désiraient figurer dans *l'Alouette* et participer aux fêtes d'ouverture d'un nouveau théâtre. D'autre part, Gélinas voulait sûrement s'entourer d'une équipe de haute valeur: il fallait partir du bon pied. Son choix fut extrêmement heureux pour le rôle titre. Toute menue dans sa simple tunique grise, Ginette Letondal a interprété son personnage avec une admirable ferveur. Ce mot, à mon sens, dit tout. On lui a reproché de ne nous avoir pas toujours émus. C'est la faute de l'auteur et de sa conception du caractère de Jeanne et non la sienne, car elle a profité de toutes les rares occasions qu'on lui offrait de nous émouvoir. Je pense, en particulier, à cette scène du procès où Jeanne raconte à ses solennels juges, penchés sur elle, ses nuits d'insomnie et d'efforts constants pour défendre sa vertu contre la soldatesque de la prison. Nous avons touché, en ce moment, à la vraie grandeur, celle de l'âme, et par la grâce de Ginette Letondal, tous, sur la scène et dans la salle, nous avons ressenti une intense émotion.

On a relevé déjà les qualités du reste de l'équipe, spécialement de Robert Gadouas, qui a campé un Charles VII très vivant et nuancé, soulignant toute la puérilité et la veulerie du caractère. Les autres, plus épisodiques, ont fait valoir leur personnage à bon escient et même, parfois, avec éclat. Un bon départ pour Gratien Gélinas et la Comédie canadienne.

\*

Marcel Dubé est le favori des dieux! L'Inspiration l'habite vraiment de façon remarquable. Loin de lui faire grise mine, il veut bien la servir avec une fidélité digne de tous les éloges. Aussi, admirez sa fécondité tant à la télévision qu'à la scène. Sans doute, des grincheux — il y en a toujours, et ce ne sont pas tous des professeurs — parlent en catimini de la facilité de ce superficiel et éternel adolescent. Mais, voilà, s'il en sort, de son adolescence, on lui crie d'y rentrer!... Dubé, lui, croit à son *daimôn* et continue à écrire, et c'est très bien ainsi.

Il vient donc de commettre une autre pièce, pour la scène, cette fois, qui évoque le printemps et l'amour, *le Temps des lilas*. Et toujours heureux homme, pour faire un sort — un bon — à sa nouvelle création, il a joui des excellents services de Jean Gascon et de sa troupe, le Théâtre du Nouveau Monde.

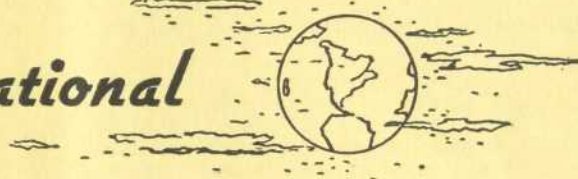
Que penser de ces lilas de Dubé, fleurs éphémères qui fleurissent vite et se fanent de même? Ce n'est pas simple de le dire. Comme œuvre dramatique, sa pièce appelle de sérieuses réserves. Elle manque certainement d'une forte et logique structure; l'évolution des scènes n'est pas fondée sur une rigoureuse exigence de l'intrigue, mais un peu sur le

caprice des personnages qui entrent, sortent, vont, viennent à leur fantaisie. Le plus grave, c'est l'absence de nécessité du personnage central de l'action dramatique, Vincent, qu'interprétait Jean-Louis Roux. Son importance est capitale dans la pièce, il impressionne ou influence à un moment ou l'autre tous les personnages; cependant, il paraît plutôt une abstraction de l'esprit qu'un homme bien vivant, une personnalité nettement caractérisée.

En revanche, si vous écarterez ces questions de composition et de logique raisonneuse pour vous laisser envelopper par l'atmosphère qui se dégage de la pièce, oh! alors, le charme opère. Vous abandonnez là votre siège et vous entrez, vous aussi, dans ce jardin, précieusement entretenu, des sympathiques vieillards Virgile et Blanche (ou Jean Gascon et Huguette Oigny, comme vous voudrez); vous jouez une partie de croquet, pendant que Blanche tricote doucement, assise sur la balançoire; vous coupez une branche de lilas pour l'offrir gentiment à la tendre et aimante Johanne-Denise Saint-Pierre ou à Denise Pelletier-Marguerite, pauvre vieille fille, folle du mariage jusqu'à en mourir. Avec Vincent, avec Horace-Groulx, vous entrez dans la maison de Robert Prévost, vous en sortez et vous bousculez ce Roméo des ruelles (Gabriel Gascon) qui s'amuse avec toutes les filles du canton. Vous êtes de la famille, vous vivez de sa vie, triste ou joyeuse,... et vous partez content.

Nous ne sommes pas en face d'une œuvre d'art pur, d'accord. Mieux, nous vivons une œuvre profondément humaine. Quand Dubé aura harmonieusement uni les deux éléments, nous goûterons alors, probablement, le chef-d'œuvre attendu.

## Horizon international



### I

**PAYS ARABES** *FAUT-IL voir, dans la création de la République Arabe Unifiée par le colonel Nasser, et de la Fédération Arabe de la Jordanie et de l'Irak le commencement de la fin du morcellement arabe? Et la première explosion d'un nationalisme vieux comme l'histoire humaine et éclatant comme une résurrection? En réunissant l'Égypte et la Syrie dans un État centralisé où il tient dans une main de fer tous les leviers de commande, Nasser a pris le gros morceau: 28 millions d'habitants. Il lui manque l'unité géographique; l'État d'Israël avec son corridor coupe en deux tronçons la nouvelle république et cela servira à exaspérer périodiquement le nationalisme arabe jusqu'au paroxysme. Le nom du nouvel État est un programme. Il est aussi centralisé et « unifié » que l'Allemagne hitlérienne, coupée elle aussi par le corridor de Danzig. Nous nous demanderons tout à l'heure pourquoi les deux pays les plus vieux de l'histoire, l'Égypte et la Syrie, s'appellent aujourd'hui « République Arabe ».*

La Fédération Arabe de la Jordanie et de l'Irak porte elle aussi un nom-programme. Fédération suggère démocratie et division des pouvoirs ce qui, en l'occurrence, n'est peut-être pas une force. Elle n'a pas accès à la Méditerranée, mais touche au golfe d'Aqaba et débouche sur le golfe Persique, ce qui ne facilitera pas la vente de son pétrole,

dont elle est très riche. La République Unifiée, qui n'a presque pas de pétrole, contrôle à Suez le passage des pétroliers. N'ayant que 6,400,000 habitants, refoulée à l'intérieur des terres, la Fédération ne peut avoir la puissance et le prestige de sa rivale.

Le reste de l'Union Arabe n'a pas pris part à ces événements. Le Liban, dont les 1,500,000 habitants sont en majorité chrétiens (52.3%), a des réactions occidentales. L'Arabie Saudite est l'héritière des gloires musulmanes, puisqu'elle possède La Mecque et Médine. Ibn Saud a modernisé son pays en concédant à une compagnie américaine l'exploitation de son pétrole. Il en touche d'énormes revenus qui font de lui un des hommes les plus riches du monde, mais on n'est pas sûr que cette fortune le rendra populaire auprès de ses 7,000,000 sujets, pasteurs, chameliers, pêcheurs et ouvriers, aujourd'hui illettrés, demain propriétaires de radios avec lesquels ils écouteront les harangues enflammées du Caire. L'Arabie heureuse ou Yemen (4,500,000), hostile à l'Angleterre à cause d'Aden (80,876 habitants) qui monte la garde à l'entrée de la Mer Rouge comme le rocher de Gibraltar à celle de la Méditerranée, fait risette aux Soviétiques depuis le traité d'amitié de novembre 1955. Resterait encore le sultanat d'Oman et Mascate (550,000 habitants) qui fit un peu parler de lui l'an dernier, quand l'Angleterre intervint en faveur du sultan (et, diront naturellement les bolchéviques, contre le « peuple »), les minuscules États du golfe Persique qui

constituent un protectorat britannique, et le mystérieux Soudan dont une large partie parle arabe.

D'où vient l'attraction qu'exerce Nasser sur une partie considérable de ce monde que, faute de mieux, il faut appeler « arabe », puisqu'il n'y a pas d'autre dénominateur commun ? Et que veut dire « arabe » ? S'agit-il d'une « race » arabe ? Qui nous fera croire que l'Égypte chamite et la Syrie phénicienne font partie de la même race que les arabes, sémites comme les Juifs, qui, eux, ne sont certainement pas arabes ? Et où mettra-t-on les Berbères, les Touaregs et les Kabyles, dont l'ascendance arabe est loin d'être établie ? S'agirait-il d'un lien commun créé par la religion musulmane ? Que ferez-vous des Turcs, qui sont des mongols, des Pakistanais, aryens comme les Iraniens, et des Indonésiens d'Extrême-Orient dont l'amitié pour Nasser est au moins indéfinie, mais qui sont 90% musulmans ?

Depuis Moïse et les Pharaons, l'histoire commune syro-égyptienne est autrement claire que le sens du mot arabe. Nasser semble avoir eu un précurseur dans la personne de Méhémet-Ali (1769-1849). Né à Kavala (aujourd'hui, en Bulgarie orientale), celui qui devait faire trembler sur ses bases ce qui restait de l'empire turc fut envoyé en Égypte en 1798. Il guerroya contre les Ouahhabites d'Arabie et devint pacha de La Mecque (1818), ce qui manque à Nasser, et on ne pense pas qu'Ibn Saud soit prêt à le lui accorder. Après avoir vaincu divers voisins, il se révolta contre son patron le sultan et, avec son fils Ibrahim, envahit la Syrie (1831-32). La France l'encourageait, et ce fut assez pour que la Russie vint à l'aide du sultan, dont elle reçut par le traité de Unkrar Skelessi (8 juillet 1833) une promesse d'amitié équivalente à une sorte de protectorat sur les Balkans. N'essayons pas de décrire les frayeurs, les espoirs, et les négociations dont frémit alors l'Europe, mais comment ne pas citer cette envolée de Lamartine ? On avait affirmé à la Chambre des députés que la moralité exigeait le *statu quo* :

Où s'arrête, où commence cette moralité prétendue ? Qui respecte, qui doit garder les frontières de tous les empires ? Est-ce à la Crimée ? Est-ce à Varna ? Est-ce à Andrinople ? Est-ce à Navarin où vous anéantissez sa marine ? Est-ce à Kutaya enfin, où vous ratifiez avec la plume les limites écrites sur le sol par le sabre d'un esclave révolté ? Tout cela ? La France et l'Europe l'ont trouvé moral contre la Turquie ; et quand elles ont eu déchiré la Valachie, la Moldavie, la Serbie, la Grèce, l'Égypte et la Syrie de l'empire, alors elles s'aperçoivent tardivement de leur faute et, comme l'honorable M. Guizot, elles s'écrient : Ce sont des pierres tombées d'elles-mêmes. Elles sont tombées, il est vrai, dans les mains de la Russie (Discours du 1<sup>er</sup> juillet 1839).

L'hon. Lamartine était plus lyrique et prophétique que réaliste, car la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie eurent une joyeuse période de fierté nationale, mais bien des pierres, autrement massives que celles qui écrasaient l'illustre orateur tombent aujourd'hui dans les mains soviétiques !

Blanqui et Barbès, les deux rebelles les plus enrégés qu'il y avait alors en France, poussaient à une guerre d'Orient, ce qui prouve qu'il n'y a rien d'aussi belliqueux qu'un révolutionnaire pacifiste, quand il s'agit d'une guerre pour la bonne cause. Bien des gens étaient prêts à mettre le feu au monde dans l'espoir de faire triompher leur côté de la question. La France finit par céder et obtint en échange qu'on lui laisserait les coudées franches en Algérie. Abandonné à lui-même par la quadruple alliance de Londres (15 juillet 1840), Méhémet Ali dut s'incliner. Il obtint comme fiche de consolation la vice-royauté héréditaire de l'Égypte où il s'était constitué seul propriétaire, seul commerçant et seul fabricant. Il mourut malheureux, mais Nasser vient de nous prouver encore une fois que depuis les Pharaons jus-

qu'à nos jours, en passant par le patriarche Dioscore et Méhémet Ali, le chef de l'Égypte centralise tout. Le nouveau dictateur, cependant, semble incarner des forces nouvelles, qui annoncent une ère de bouleversements. Où va ce nouveau nationalisme ?

## II

Pour le comprendre, commençons par mettre de côté l'idée qu'on se fait du nationalisme au Canada français, où les valeurs religieuses jouent encore un rôle essentiel, car notre intelligence de ce terme risquerait de fausser la perspective du Proche-Orient ; elle ne vaut pas pour les sociétés laïcisées.

1. La base du nouveau nationalisme n'est pas l'unité de race, ni celle de religion (encore que Nasser favorise l'Islam au détriment du christianisme), mais celle de langue. Tous ceux qui subissent l'ascendant de Nasser, quelle que soit leur race ou la nuance de leur islamisme, parlent arabe. Nous ne pensons pas, cependant, que ce soit la langue et la culture arabe qui les réunissent, c'est plutôt un anti-impérialisme commun ; ici, le néo-nationalisme de Nasser retrouve la terminologie bolchévique.

2. On a trop perdu de vue que l'internationale communiste, ou troisième internationale, ne tire pas son origine des luttes ouvrières, mais de la première guerre mondiale. Le socialisme tel qu'il existait alors aurait dû, d'après Lenin, s'opposer à la guerre jusqu'au sabotage intégral. Devant cet « effondrement » socialiste, le chef russe créa donc un nouveau mouvement *anti-impérialiste*. L'impérialisme, contre lequel il partait en guerre, était composé des cinq facteurs suivants :

1. La concentration de la production et du capital est arrivée à un tel point de développement qu'elle a créé des monopoles qui dominent la vie économique toute entière.
2. La fusion du capital bancaire avec le capital industriel et la création d'une oligarchie financière basée sur ce « capital financier ».
3. L'exportation de capitaux revêt une importance particulière par rapport à l'exportation des marchandises.
4. Il se forme des combinaisons capitalistes de monopoles internationaux, qui se partagent le monde.
5. La division territoriale du monde est faite par les puissances capitalistes.

Depuis Lenin, le communisme est *anti-impérialiste* autant qu'il est *anti-capitaliste* parce que l'impérialisme n'est autre chose, dans la pensée du chef bolchévique, que la dernière étape du capitalisme. C'est pourquoi la troisième internationale eut tôt fait de s'orienter vers les colonies et les demi-colonies. La colonie, en langage communiste, est le pays qui subit la domination *politique* étrangère ; le capitalisme étranger ne s'est emparé que de la puissance *économique* dans la demi-colonie, mais en achetant les politiciens locaux. On voit la force révolutionnaire que cette conception peut développer, surtout où les indigènes sont exploités.

Dès son premier congrès (1919), la nouvelle internationale fit la cour aux peuples dont les ressources étaient exploitées par l'étranger « impérialiste » : Lenin trouvait des paroles flamboyantes :

La population des colonies n'avait jamais été entraînée comme aujourd'hui dans les guerres de l'Europe. Hindous, Nègres, Malaisiens, Arabes luttèrent sur le territoire européen, mais dans quel but ? — pour défendre leur droit de rester les esclaves de l'Angleterre et de la France. Jamais l'infamie du régime capitaliste dans les colonies ne présenta un tableau plus saisissant ; jamais le problème de l'esclavage colonial n'avait paru aussi poignant.

Sans doute, les pays colonisateurs avaient fait autre chose qu'exploiter ! On avait fondé un peu partout des

écoles, des collèges, des universités, des hôpitaux et des dispensaires. De là, on éduquait la population dans des organisations religieuses, nationales, civiles, politiques. On avait fait sans doute du mal, mais on tâchait d'aller de l'avant. Hanoi, par exemple, une fois libérée de Tu-Duc, avait été transformée par un demi-siècle de domination française! Nos carmélites vietnamiennes réfugiées à Dolbeau, en sont la preuve vivante, mais allez le dire à un chef nationaliste indigène dont la préoccupation primordiale est de bouter dehors *l'étranger*, quel qu'il soit. Au deuxième Congrès de l'Internationale, on précisait les conditions pour faire partie du Komintern (Internationale communiste). Les partis communistes des pays « impérialistes » devaient se mettre à la tête de l'agitation pour dénoncer « leurs » impérialistes, les faire chasser de « leurs » colonies, et s'allier aux partis communistes et nationalistes indigènes. Aussi, les organisations « anti-impérialistes » commencèrent-elles à voir le jour en Angleterre.

Cette doctrine « anti-impérialiste » fut élaborée jusque dans ses moindres détails dans les congrès successifs. Combien instructive, par exemple, la lecture des procès-verbaux du sixième congrès du Komintern (1928). C'est alors que le Komintern publia un manifeste et des règles adaptés à la situation qui évoluait. Dès cette époque, on groupait les pays arabes sous une même rubrique. Au septième Congrès (1935), le syrien Khabud Selim les représentait au comité exécutif de l'Internationale communiste.

Moscou, dès lors, s'engagea à fond avec les Arabes dans leur lutte contre la France (Syrie, Liban, Afrique du Nord), l'Angleterre (Égypte, Palestine, Irak, États d'Arabie), le sionisme international et les Juifs palestiniens. On prit longtemps à s'en apercevoir, car les antisémites professionnels sont absolument convaincus que les communistes sont juifs et vice-versa. Il y a plus de vingt ans, le chef communiste britannique, Harry Pollitt, poussait les « travailleurs » (c'est-à-dire les communistes) anglais, juifs et arabes à mener campagne « contre l'impérialisme britannique, contre la politique des leaders sionistes alliés au gouvernement national, et pour soutenir les revendications des *ouvriers et paysans* (sic!) *arabes, ainsi que du mouvement nationaliste arabe* (6 juin 1936).

J'ai souligné ces bouts de phrase pour montrer que Moscou avait discerné l'éveil du nationalisme pan-arabe alors que Nasser allait encore à la petite école. Il récolte aujourd'hui le fruit des semailles laborieuses d'il y a quarante ans.

3. Le néo-nationalisme ne compte pas sur les méthodes démocratiques, dont la souplesse dans les négociations sera *toujours* qualifiée de corruption, et quiconque entre en pour-parlers et surtout s'accorde avec l'étranger qu'on veut mettre dehors ne peut être qu'un pourri et un vendu. On fera donc appel aux méthodes violentes, à l'agitation de tous les instants. Pour cette discipline de guerre il faut un chef qu'on acclamera, à la suite duquel on se fera glorieusement tuer (ou, ce qui est plus pratique, on fera tuer les autres) pour la « nation ». Dans l'intervalle on abdiquera tout dans les mains du chef. Nous avons connu Mussolini, Hitler qui incarnaient les revendications nationales de leurs pays respectifs. Aujourd'hui, on a Nasser. Moscou n'a pas de scrupules à s'allier au fasciste le plus anti-bolchévique, au nationaliste le plus exalté ou le plus religieux, s'il peut l'entraîner dans un front commun contre l'impérialisme. *S'il peut engager la bataille sur le terrain des revendications économiques*, le communiste aura la partie facile, car sa puissance d'attraction deviendra aisément irrésistible, dans un domaine qui, pour lui, est la base de tout le reste. On l'a vu aux Indes,

où le nationalisme a beaucoup évolué depuis Gandhi. On le verra ailleurs. Ce sera plus rapide sans doute avec Nasser qui ne s'est pas distingué par sa piété musulmane.

On comprend aussi que ce dernier exerce sur les masses arabes une fascination autrement puissante qu'un Ibn Saud, qu'un roi iraqi, quand il leur parle de pauvreté, de misère, d'exploitation, d'humiliations, de la nécessité de chasser l'étranger et ses alliés indigènes, facilement caricaturés comme autant de vendus. Nous risquons rarement des prophéties dans ces colonnes, mais on ne voit pas par quels moyens d'ordre économique ou politique le nationalisme pan-arabe du type Nasser puisse être efficacement endigué. Des forces immenses, encore à la dérive, semblent aller vers une coordination devant laquelle tout risque de craquer.

### III

Quand l'action syndicale cesse d'être un instrument de réforme sociale pour se lancer à la lutte des classes, elle devient l'avant-garde de la révolution communiste. Quand le nationalisme subordonne les valeurs spirituelles et morales à la lutte anti-impérialiste — et il trouve les motifs les plus idéalistes pour justifier ce crime — il se fait inévitablement le champion du communisme mondial. Ce dernier utilise les divers nationalismes comme autant d'alliés. Une fois qu'il a mis un pied dans la place, plus encore quand il l'a conquise, le nationalisme s'efface devant un nouveau principe: celui de l'internationalisme prolétarien, c'est-à-dire communiste. On pourrait le résumer à peu près comme suit. Toute conquête communiste dans un pays donné est intangible et sacrée, parce qu'elle tombe sous la protection du communisme mondial. Elle sera défendue jusqu'à l'étouffement des adversaires intérieurs et extérieurs. On le voit aujourd'hui en Indonésie où, au nom de l'internationalisme prolétarien, les communistes de l'univers ont mobilisé leur propagande contre les anti-communistes qui résistèrent au président Sukarno. On le vit en Égypte, lors de la crise de Suez, quand des « volontaires » furent recrutés par les deux gouvernements les plus totalitaires du monde, l'Union soviétique et la Chine rouge, pour aider le colonel Nasser. On le vit bien davantage en Hongrie, où le peuple fut écrasé par les chars blindés du maréchal Zhukov, — un étranger, pour sûr, mais qui intervenait au nom de l'« internationalisme prolétarien » contre un « impérialisme » d'étudiants, de travailleurs et d'enfants. Puis, une des plus belles villes du monde fut incendiée par une armée étrangère avec une barbarie dont on a peu d'exemples dans l'histoire. Enfin, le communiste chinois, Chou En-lai, vint river les chaînes dont Zhukov avait chargé ses esclaves hongrois, qualifiés d'« impérialistes » pour la circonstance. C'est la synthèse du nationalisme et de l'internationalisme. Elle se consomme dans l'anti-impérialisme. C'est pourquoi il est tellement important de revoir constamment ses positions nationalistes et internationalistes, si on ne veut pas devenir l'allié des forces du mal.

Ceci ne nous dit pas encore comment un chrétien doit réagir devant ces bouleversements. L'année mariale viendra sans doute nous éclairer.

Joseph LEDIT.

8 mars 1958.

P. S. — La place nous manque pour faire allusion aux révolutions récentes en Amérique latine, aux articles de *l'Osservatore Romano* sur la persécution religieuse en Pologne (19 janvier 1958), en Hongrie (25 janvier), Ukraine (8 février).



# Au fil du mois

† Alexandre Dugré, S. J.

Dans la nuit du 8 au 9 mars, à l'hôpital de Val-d'Or, s'éteignait brusquement le Père Alexandre Dugré. Il avait surmonté une crise d'angine. On ne le croyait plus en danger...

Depuis le lancement de *Relations*, il en était un des collaborateurs. Le premier numéro contenait un article de lui: « Espace vital, problème vital: la terre »; le dernier numéro (mars 1958), une note, *Au fil du mois*, qui se terminait par cette phrase: « La colonisation est bien malade; elle se meurt avec tant de fonctionnaires pour l'administrer. »

Cette impatience partait d'un cœur qui vouait à la terre une ferveur unique, passionnée, c'est-à-dire partielle. Dans la hiérarchie nationale, « l'habitant » venait en tête. Le jour où, jeune homme, il avait quitté la maison paternelle de la Pointe-du-Lac pour entrer chez les Jésuites, il avait tout quitté, à la lettre. Ce ne pouvait être que pour un plus grand amour... Il allait, cependant, demeurer paysan. Sur le macadam des trottoirs, parmi les bruits discordants de la rue, au long des nuits artificielles, il humera toujours comme l'odeur du sol et gardera, dans ses yeux vifs, l'éclat du jour sur la campagne et le lac de son enfance. Cette terre, il l'entendait se plaindre ou se réjouir. Il lui parlait avec une prenante tendresse, et elle lui répondait comme avec un cœur. « Comté rural en baisse... Plus de vie à l'arpent... La terre qui sauve... Nos Laurentides à terminer... Jeunesse à rebâtir... La prose d'une conquête... Le sol veut bouger »: ces titres d'articles (102 dans *Relations*, sans compter d'innombrables notes, *Au fil du mois*), qui tranchent comme le soc d'acier ou coupent ras comme la faux, disaient ses joies et ses peines, ses attentes et ses incertitudes, ses espoirs et ses échecs, et, toujours, la remontée incessante de la vie dans un cœur resté printanier.

Chez lui, la terre était un instinct plus encore qu'un amour raisonné. Ou mieux, c'était une vieille sagesse venue du fond des âges et qui avait imprimé sa signature sur son âme. Tout le monde sait que nul n'est stable, fécond, patient, prévoyant, traditionnel comme le paysan. Mais s'il célébrait ces vertus et les défendait, c'était plus en journaliste, souvent magnifique, ou en pamphlétaire, parfois rude, qu'en véritable homme de science qui va au fond des choses. A l'instar du paysan, il avait peu de goût pour les idées abstraites, les graphiques soignés, les recherches bien charpentées.

Comme le paysan aussi, il soupçonnait l'ouvrier. Pour l'homme de la terre, pas de semaine de quarante-huit heures, ou moins, ajoutait-il. Il ne voulait pas, certes, qu'on abusât des gens, car il avait un souci moral aigu de la justice, le respect de la personne et du travail bien rémunéré. Mais il se défiait des heures de travail déterminées en dehors desquelles on ne doit plus rien à personne; et il ne voulait pas qu'on se crût quitte envers la société, une fois payé. Ceux qui le croyaient, il les traitait de « coureurs de salaires ». Il oubliait peut-être que, si le travail de la campagne est soumis aux vicissitudes du temps, le travail de la ville est soumis aux vicissitudes de la vente; et que, si le travail de la campagne n'offre pas de retraite professionnelle ni d'assurances, il offre, par contre, la stabilité du sol et de la demeure familiale où le cœur est mis en commun.

Insensible comme le paysan aux intempéries, prêt à les affronter en toutes saisons, capable, lorsque la presse des grands travaux le requérait, de besogner dès la pointe de l'aube, le Père disait la messe la plus matinale, travaillait à ses articles qu'il semait dans plusieurs revues, était toujours prêt à donner une retraite dans une paroisse rurale. En fait, c'est une de ses courses au fond du pays qui fut pour lui le chemin sans retour.

Malade, le paysan se soigne hâtivement, quand ce n'est pas tardivement. Diabétique depuis nombre d'années, le Père était rude pour lui-même, et ne voulait jamais ralentir son train quotidien; il avait même une certaine méfiance pour les médecins qui n'étaient pas de vieux médecins de famille, et pour tous les conseils de prudence. Pour lui, l'existence chrétienne n'était pas angoissée dans son fond, mais il la savait traversée de travail et de souffrance.

Quand il est né, la majorité des habitants de cette province était rurale; avant sa mort, il n'en était plus ainsi. On peut dire qu'il ne s'en est jamais consolé. Sa mission dans notre équipe aura été de lancer un cri, parce qu'il fallait éveiller l'attention, même si le progrès industriel était inévitable. A ses yeux, les espaces vides d'hommes étaient presque tous des espaces à coloniser. La forêt, même celle du bouclier laurentien, n'était pas une fin, mais un commencement. Peut-être la marche du temps et le miracle des techniques lui donneront-ils un jour raison. Car l'homme garde, au fond du cœur, a-t-on dit, la nostalgie du jardin où il est né.

Dormez en paix, bon et fidèle serviteur. Dormez en paix dans cette terre d'où germe la résurrection. Comme le paysan, vous avez attendu le prix et la récompense de vos travaux. Nous savons qu'Il vous est maintenant donné.

L. D'APOLLONIA.

## Le tyranicide, les Jésuites et M. Pierre-E. Trudeau

Dans un article coiffé d'une manchette flamboyante: « Faut-il assassiner le tyran? » (*Vrai*, 15 mars 1958), M. Pierre-Elliott Trudeau écrit: « ... Comment expliquer que d'éminents théologiens, dont certains jésuites, munis de leur *imprimatur* et de leur  *nihil obstat*, en soient arrivés à enseigner que la doctrine sociale de l'Église rend légitime et même nécessaire l'assassinat politique? »

Selon M. Trudeau, « d'éminents théologiens, dont certains jésuites », ont prôné l'assassinat politique. Qu'en est-il de cette assertion?

La doctrine distingue deux espèces de tyrans: le tyran *d'usurpation*, injuste agresseur d'un pouvoir légitime, et le tyran *de gouvernement*, souverain légitime qui opprime ses sujets. Sur le tyran d'usurpation, la théologie est formelle: « Quand on ne peut recourir à un supérieur qui ferait justice de l'injuste envahisseur, celui qui, pour délivrer sa patrie, tue le tyran, mérite louange et récompense », écrit saint Thomas.

Le cas du tyran de gouvernement appelle une distinction. a) Les représentants du peuple peuvent-ils, en certaines circonstances graves, et partant rares, décréter la mort du tyran et confier à tel ou tel sujet l'exécution de la sentence? La plupart des théologiens répondent: Oui. b) Un particulier peut-il, de sa propre autorité, mettre à mort un souverain légitime? Ici, la réponse négative est quasi unanime. Suarez et Bellarmin, deux Jésuites, ne pensent pas autrement que saint Thomas. Font exception quelques auteurs du Moyen Age et surtout, au XVI<sup>e</sup> siècle, certains partisans de la « Sainte Ligue », qui exaltent le tyranicide sans restriction aucune. Ces « éminents théologiens » sont tombés dans l'oubli. Mais l'histoire a retenu le nom du Jésuite Mariana qui, dans son ouvrage, *De Rege et de Regis institutione*, soutint avec réserves la même doctrine.

Il faut replacer le livre dans son contexte historique. Les guerres de religion font rage. Henri III fait assassiner Henri de Guise, chef de la Ligue (1588), mais est poignardé par un ligueur, Jacques Clément (1589). Le *De Rege...* paraît en 1598. Dédié au roi Philippe II d'Espagne, l'ouvrage est écrit pour l'instruction de l'infant. L'auteur se pose le cas où, par suite de la tyrannie du prince, les représentants du peuple ne pourraient se réunir pour le juger. Alors, si la tyrannie est évidente, si l'opinion publique est unanime, « je ne voudrais pas condamner l'homme qui, répondant aux vœux publics, tenterait de tuer le tyran », écrit Mariana.

Le *De Rege* parut avec l'approbation d'un visiteur. Le *nihil obstat* n'enlevait pas au livre son caractère privé. Il ne signifiait pas que les reviseurs admettaient les thèses du *De Rege*, mais que celles-ci ne leur paraissaient pas contraires à l'orthodoxie. Visiteur et reviseurs, du reste, avaient manqué à leurs règles, spécialement au 41<sup>e</sup> décret de la V<sup>e</sup> Congrégation générale (1594), qui venait d'interdire la publication de toute nouveauté doctrinale, sans consultation du général. Celui-ci, le P. Aquaviva, défendit, « au nom de la sainte obéissance, sous peine d'exil, d'incapacité à tous les emplois et d'autres châtiments, de jamais dire, soit publiquement, soit en secret, comme professeurs ou comme conseillers, ou dans un écrit quelconque, qu'un particulier, quel qu'il puisse être, et sous n'importe quel prétexte de tyrannie, ait jamais le droit d'attenter à la vie d'un roi ou d'un prince ». Il agissait de la sorte « afin que tous sachent la doctrine de la Compagnie sur ce point, et de peur que l'erreur d'un seul n'attire le soupçon sur tous, bien que tous les hommes de bon sens estiment injuste de rendre toute une société responsable de l'erreur d'un de ses membres ».

Le livre de Mariana fut maintes fois réédité par les protestants; et leurs théologiens ne se firent pas faute d'enseigner la légitimité du tyrannicide, sans restriction aucune. Ils applaudirent aux meurtres d'un Henri de Guise, d'un Henri III, d'un Henri IV, d'un Charles I<sup>er</sup>.

Trois lignes ont suffi pour incriminer « d'éminents théologiens, dont certains jésuites » au pluriel. Il nous aura fallu presque une page pour rétablir les faits. Très sages sont les lois de l'Église sur la censure des écrits concernant la foi ou les mœurs. A défaut d'une revision proprement dite, M. Trudeau pourrait soumettre ses articles à la censure préalable d'un ami prudent.

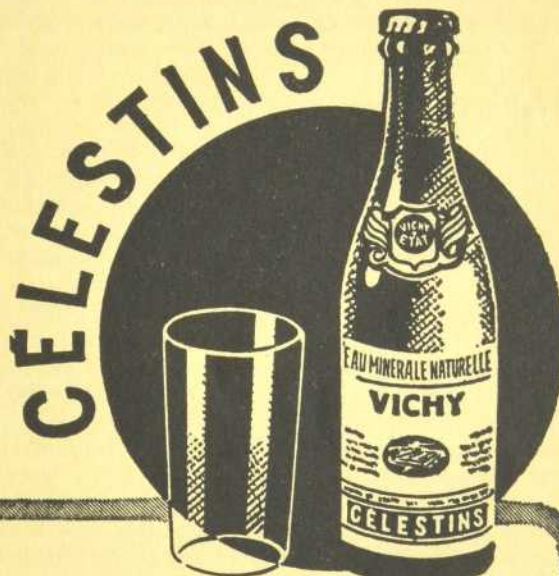
Louis C. DE LÉRY,  
professeur de droit canon au Scolastic  
de l'Immaculée-Conception, Montréal.

### « Organisation professionnelle et corporatisme »

C'est un numéro spécial à la fois fort intéressant et instructif que la *Chronique sociale de France* (31 décembre 1957) nous livre sur ce thème passablement délaissé par les catholiques français depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Après la grande enquête menée sur la corporation par la revue *Itinéraires*, voici que la *Chronique sociale* expose maintenant son point de vue. Il tient essentiellement en ces quelques phrases: refus de tout mythe « corporatiste », afin d'éviter illusions et désillusions; mise à l'écart des mots « corporation » et « corporatisme », et préférence donnée à l'expression « organisation professionnelle »; nécessité d'un minimum d'organisation professionnelle pour ordonner et orienter l'économie, mais insuffisance de cette formule à elle seule; utilité de l'organisation professionnelle pour réaliser la promotion ouvrière, à condition qu'elle tienne compte du syndicalisme historique, et que les décisions soient prises en commun par des organismes vraiment paritaires.

Ce sont là des positions mesurées et modérées, qui visent avant tout au réalisme et à l'efficacité auprès d'une opinion

# L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime "triste"?

RAREMENT nécessaire, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CELESTINS quotidien.

Son action bien connue et ses propriétés diurétiques contribuent à stimuler les multiples fonctions du foie et des reins et exercent un effet des plus salutaires sur le système digestif en général. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",  
buvez **Vichy!**  
**CELESTINS**

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!

Exigez « CELESTINS »

Importateurs: HERDT & CHARTON INC., Montréal

publique que des expériences malheureuses ont rendue hostile à tout ce qu'on lui présente sous le nom de « corporatisme ». Il ne semble pas, toutefois, que ce même public s'oppose à la chose elle-même, ou du moins aux essais d'organisation professionnelle actuellement en cours. Au contraire, un regain d'intérêt se manifeste dans les milieux ouvriers et dans les associations patronales.

Au Québec, non plus, le climat n'est guère à l'enthousiasme: le mot ne plaît pas, et la chose laisse indifférent. Il semble que le Souverain Pontife, en proposant, comme programme social à réaliser en notre époque, « l'idée de l'ordre corporatif professionnel de toute l'économie », ait trop exigé des catholiques actuellement engagés dans l'action politique, sociale et économique: il leur demandait un peu d'héroïsme, alors qu'ils n'étaient que de « pauvres diables » avant tout préoccupés de leurs intérêts personnels, ou de groupes, ou de partis, ou de classes. Il leur aurait fallu être différents des autres, tant dans leur pensée que dans leur programme social: ils se sont contentés de suivre la masse et de ressembler le plus possible aux autres. Et de cette indifférence à l'égard du point central de la doctrine sociale de l'Église, nous sommes tous responsables; car il n'est personne qui puisse se rendre le témoignage qu'il n'aurait pu faire davantage, soit pour répandre la connaissance et l'estime de ce programme, soit pour en hâter la réalisation concrète.

R. ARÈS.

### « Welfare Economics »

Tel est le titre d'un éditorial publié récemment (22 février 1958) dans le grand hebdomadaire catholique de Grande-Bretagne, *The Tablet*. Il porte sur les prélèvements de plus en plus fréquents que l'État est obligé de faire auprès des citoyens en vue de maintenir ses services de santé. En agissant ainsi, note l'éditorial, le gouvernement est en train de fausser le but fondamental et de diminuer le principal mérite de ces services, qui consistent à venir en aide aux classes les plus pauvres de la population. Quand l'État veut trop faire pour tout le monde, sans égard au besoin, ce sont les vrais indigents qui finissent par en souffrir. (*That is a general truth about Welfare State economics, that in attempting to do too much for everybody, regardless of need, the really needy come to suffer, as they would not have done if State aid had been from the first more carefully limited to those who need it.*) Et l'éditorial d'ajouter que la situation est la même dans le domaine de l'éducation, où la généralisation des subsides s'accompagne d'un immense gaspillage. (*It is a parallel story in education, where there is inevitably an immense waste through making extensions universal.*)

Au moment où se discutent chez nous l'assurance-santé et la gratuité scolaire, il peut être utile de connaître le témoignage des autres sur leur propre expérience en ces deux domaines.

R. ARÈS.

### Le mémoire des unions ouvrières sur l'éducation

Le 12 février dernier, la Fédération des Travailleurs du Québec et la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada présentaient au surintendant de l'Instruction publique leur mémoire commun sur l'éducation. N'ayant réussi, pour ma part, à en obtenir le texte qu'un mois plus tard, à la veille même de l'impression du présent numéro, je regrette de ne pouvoir y consacrer que quelques lignes. Il mériterait certainement davantage, car il traite de deux des questions les plus brûlantes de l'heure dans le domaine de l'éducation: la fréquentation scolaire et la gratuité de l'enseignement, d'une part, et, d'autre part, la démocratisation des

principaux organismes qui régissent nos écoles publiques, en particulier des corporations scolaires et du Conseil de l'Instruction publique. Il y a là, ramassé en quelque quarante pages, tout un ensemble de statistiques, de considérations et de suggestions que ne saurait ignorer ou encore moins traiter à la légère aucun de ceux que préoccupe actuellement le problème de l'éducation dans la province. Pour me borner à un seul point, je dirai ceci: les réformes demandées dans notre système d'enseignement sont précises et positives; elles méritent qu'on leur accorde au moins un peu de réflexion et même un commencement d'exécution.

R. ARÈS.

### Témoignage? Accusation? S. O. S.?

Après la diatribe passionnée que C. Côté servait à nos lecteurs, en février (p. 44), sur les responsabilités mutuelles des hommes et des femmes dans leurs fréquentations, voici — témoignage? accusation? cri de détresse? — la lettre que je reçois d'un garçon de dix-neuf ans.

Je lis *Relations*... que j'admire à cause de son esprit chrétien et de son courage à prendre position.

Mais... depuis que je lis votre revue, je n'ai... pas encore trouvé d'article... à mon goût en ce qui concerne les fréquentations dans notre monde moderne.

Ne vous serait-il pas possible d'écrire un article... et de faire voir aux jeunes d'aujourd'hui la valeur spirituelle de l'amour plutôt que sa valeur charnelle?

J'ai été élevé dans une famille chrétienne par d'excellents parents... J'ai reçu une éducation quasi parfaite, et je puis affirmer, sans vantardise, que je suis un bon garçon.

Mais... qu'il est difficile de rester bon de nos jours! Tout dans notre monde moderne nous porte au péché. La femme est devenue pour l'homme un objet de plaisir. La plupart... le savent, et comme il leur est inné de plaire, elles se laissent faire en croyant que c'est là l'unique moyen d'attirer les garçons, et l'on sait que la tactique réussit.

N'allez pas croire que je sois un scrupuleux... Je ne vois... aucun mal à de bons petits baisers; mais quant au reste, on pourrait s'en passer.

Bien peu de jeunes filles sont assez conscientes de leur futur rôle de mère pour résister à ces tentations. En ce qui me concerne, il y a longtemps que je cherche et je n'ai pas encore trouvé. Où sont-elles donc, ces perles rares? Et que penser de la jeunesse actuelle?

Voilà le genre d'article que j'aimerais vous voir écrire. Je suis certain qu'il pourrait m'apporter un secours, à moi, ainsi qu'aux centaines d'autres jeunes gens qui lisent votre revue.

On devine que je ne répondrai pas ici, pas tout de suite du moins, à ce touchant désir, sauf en référant notre aimable lecteur soit à nos appréciations bibliographiques, dont plusieurs portent sur l'amour et le mariage, soit aux articles déjà publiés dans les deux revues que je connais le mieux, *Relations* et *Collège et Famille*, ou dans certaines revues européennes comme *Foyers chrétiens* ou *l'Anneau d'or*. C'est à titre de document que j'ai tenu à reproduire sa lettre. Elle mérite bien aussi un bref commentaire.

Si, d'un point de vue strictement casuistique, le jeune homme a raison de ne voir aucun mal dans de bons petits baisers occasionnels (je suppose qu'il s'agit de bonté morale), il cède cependant à la manie, qu'on a généralisée, de sous-estimer la valeur psychologique du baiser. (On trouve dans la brochure indispensable du P. Gerald Kelly, *Jeunesse moderne et chasteté*, Montréal, Éditions Bellarmine, 1954, p. 126, les conseils nuancés que ce problème réclame.) Vu le lien très intime qui unit, en cette matière, psychisme et moralité, je suis d'avis que tout défaut de rectitude psychologique entraîne, tôt ou tard, un fléchissement parallèle de la moralité. Médecine, psychologie, expérience humaine établissent que le baiser des lèvres aux lèvres a, de soi, une signification amoureuse (au sens large ou strict de ce mot, objet — hélas! —

de pitoyables confusions); cela explique qu'entre un garçon et une fille, un homme et une femme, il déclenche normalement les réflexes de la fonction générative (ce qui, de soi, ne constitue nullement un désordre ni une faute, mais peut présenter et présente souvent un danger). Alors, ou bien l'on ne s'aime aucunement, et le baiser devient un vulgaire léchage (le *cal's love* des adolescents, la répugnante succion des scènes cinématographiques, l'anti-hygiénique cérémonie(!) qui suit les mariages populaires, lorsque tout le monde *embrasse* la mariée); ou bien l'on s'aime, et le baiser doit être réservé aux intimités conjugales, dont il forme un des éléments responsables et consacrés. En Europe, si je ne me trompe, la tradition des familles chrétiennes exclut le baiser des lèvres aux lèvres même entre le père et sa fille, entre la mère et son fils. Je pense que c'est bon sens. Et je n'ai rencontré aucun groupe de jeunes, garçons ou filles, pour y contredire, après explications auxquelles l'analyse de leurs petites aventures ajoutait un surcroît d'évidence... La sclérose d'habitudes dont ils ne veulent pas reconnaître la sottise rend les « adultes » beaucoup moins compréhensifs que les jeunes sur ce point.

Le mal dont souffre notre jeunesse n'est donc pas en elle-même, mais dans le scandale massif que lui impose une société de faux adultes. De cette situation (à mes yeux, comme à ceux de maints sociologues, Milton L. Barron et Sorokin par exemple, véritablement criminelle) je tirerai, au profit de notre correspondant, quelques conseils. Mon gars, lui dirai-je, renonce à compter sur ceux de tes aînés qui n'ont pas répudié effectivement le conformisme avili de ce « monde moderne » qui te scandalise. Forge-toi, par l'étude religieuse et la pratique sacramentaire, l'une et l'autre intelligemment dirigées, une âme « libre de tout sauf de Jésus-Christ » (J. Maritain). Prie avec confiance la Vierge, Mère du Bel Amour, et sois assuré qu'elle placera sur ta route la compagne d'éternité dont rêve ton cœur généreux. Car je suis persuadé que, chez nous, on peut rencontrer *cinq* et même *dix* filles saines pour un garçon capable de les respecter.

J. D'ANJOU.



## RELIGIONS

L. CERFAUX et J. TONDRIAU: *Un concurrent du christianisme. Le Culte des souverains dans la civilisation gréco-romaine.* Bibliothèque de théologie, série III, vol. 5. — Tournai, Desclée & Cie, 1957, 535 pp., 23 cm.

CE CULTTE, « concurrent du christianisme », nous semble une faiblesse, une prétention folle; or, à partir d'Alexandre, il fut presque normal, ordinaire, primordial. Plus étonnante que les divinations orientales, fut cette idolâtrie des Grecs et des Césars, en démocratie plus éveillée. Le culte de la flatterie devint féroce quand il alla jusqu'à martyriser les résistants chrétiens ou juifs, qui refusaient de sacrifier à l'idole de l'empereur. La tragi-comédie durera jusqu'au baptême de Constantin. C'est humiliant pour le bon sens de l'humanité de voir diviniser la Victoire, le Génie, les Césars. Une mégalomanie enfantine commença par des titres pompeux: héros, représentants ou rejetons des dieux, semblables aux dieux, pontifes, nouveaux Hercules ou Apollons. On frappa des monnaies et des médailles; on éleva des statues, des palais, des temples... Ces orgueils ne seraient

AVRIL 1958

## Troisième voyage en Europe de L'Association des Educateurs catholiques de Montréal

Voyage de 51 jours dont 35 sur le continent. — \$860.00 (tout compris).

Départ de Montréal, le 28 juin 1958, sur le S/S *Seven Seas*.

Retour à Montréal, le 18 août 1958, sur le S/S *Seven Seas*.

Ce voyage est réservé aux instituteurs, aux institutrices, et à leurs amis.

L'itinéraire comprend les Fêtes du Centenaire de Lourdes et l'Exposition internationale de Bruxelles.

### Pays visités :

Angleterre	—	Espagne
Belgique	—	Andore
Allemagne	—	Monaco
Autriche	—	France
Italie		

Demandez l'itinéraire à M. Jean-Paul Allaire, président de l'Association des Educateurs catholiques de Montréal, 2741, rue Rouen, Montréal-24. Tél. : LA. 5-6140. Ou à M. Irénée Daigle, 6275, Trente-Sixième Avenue, Rosemont, Montréal-36. Tél. : CL. 5-4371.

## Qui veut la fin veut les moyens

Ce n'est pas tout de désirer, il faut exécuter. Vous formez des projets? Prenez les moyens de les réaliser. Presque tous vos projets exigent de l'argent. Ayez-en. Accumulez régulièrement vos épargnes à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

588 bureaux au Canada

aujourd'hui qu'amusants si tant de martyrs n'avaient payé de leur sang leur fidélité au seul vrai Dieu. L'ouvrage, de haute valeur scientifique, s'appuie sur une documentation remarquable.

Alexandre DUGRÉ.

Stanislas POLCIN, S. J.: *Une tentative d'union au XVI<sup>e</sup> siècle. La Mission religieuse du Père Antoine Possevin, S. J., en Moscovie (1581-1582).* — Rome (7, Piazza Santa Maria Maggiore), Pontificium Institutum Orientalium Studiorum, 1957, 142 pp., 24 cm.

**EXTRAORDINAIRE**, ce Jésuite italien, supérieur de son ordre en Italie, France et Pologne, diplomate en Suède, Pologne et Moscovie, secrétaire de la Compagnie, polygraphe et directeur d'âmes. Il fut chargé d'une médiation entre la Pologne d'Étienne Bathory et la Moscovie d'Ivan le Terrible; l'action diplomatique devait ouvrir la porte à une intervention religieuse. L'A. étudie cette dernière seulement: les premiers contacts de Possevin avec la Russie, ses colloques avec Ivan le Terrible sur l'union des Églises, ses écrits unionistes. Il fait enfin ses réflexions historiques et critiques sur les projets unionistes de Possevin, et c'est la partie la plus neuve de son travail. On s'arrêtera avec un intérêt particulier à l'étude comparée de Possevin et de son illustre confrère polonais, Pierre Skarga; tous deux s'occupèrent différemment de la même question. Possevin aimait le rite grec; il ignorait le rite ruthène et s'en méfiait. On a fait beaucoup de progrès depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, et c'est le mérite du P. Polcin d'en avoir signalé les étapes. Ce petit livre est fait avec soin et précision. Une belle bibliographie et un index alphabétique en font un instrument de travail pour chercheurs et érudits.

Joseph LEDIT.

S. TYSZKIEWICZ, S. J., et Dom Th. BELPAIRE, O. S. B.: *Ascètes russes.* Coll. « Les écrits des saints ». — Namur (33, rue Émile-Cuvelier), Éditions du Soleil levant, 1957, 189 pp., 17,5 cm. Prix: 48 fr. b.

**PROFESSEUR** à l'Institut pontifical des Études orientales et directeur spirituel du Collège Russe de Rome, le P. Tyszkiewicz a consacré le meilleur de sa vie à l'étude de la spiritualité russe. Commençons par transcrire, de l'importante préface, ce paragraphe qui donnera envie de lire tout le reste: « La grâce qui sanctifie ces saints non unis à nous, c'est la grâce du Christ, chef de l'Église, et de l'Esprit Saint, la grâce qui anime l'unique véritable Église du Sauveur du monde. Sans être membres — au sens strict et plein du mot — de l'Église catholique, ils se trouvaient sous l'action bienfaisante de la *gratia Ecclesiae*: cette grâce s'étend, par-dessus la désunion, à ceux qui, comme eux, ne portent pas la responsabilité personnelle et coupable d'une rupture avec l'autorité légitime de l'Église. » Suivent les citations des meilleurs auteurs: S. Dimitri de Rostov, S. Tikhon Zadonski, S. Séraphin de Sarov, Jean de Cronstadt et tant d'autres.

*Russian Spirituality*, de Fedotov, était peut-être plus riche; mais ce livre est plus solide. Celui qui fréquente l'*Imitation*, Rodriguez, les classiques de notre ascèse catholique peut y aller en toute confiance, surtout s'il se souvient que ces *ascètes russes* appartiennent à une Église séparée. Il ne sera pas dépaysé; mais il retrouvera, chez ces pieux moines, d'admirables exemples, une doctrine saine et la présence de Dieu. C'est un beau petit livre qui édifiera le prêtre éclairé qui sait faire la part des choses, le directeur spirituel, le prédicateur de missions paroissiales...

Joseph LEDIT.

Vincent MONTEIL: *Les Musulmans soviétiques.* — Paris (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1957, 191 pp., 22,5 cm. Prix: 650 fr.

**IL Y A** environ trente millions de musulmans en U. R. S. S. Au moment où l'Union soviétique courtise le monde arabe avec le succès qu'on sait, il devient urgent de savoir comment elle a affronté le problème musulman à l'intérieur de ses propres frontières. Nous n'avons pas la compétence voulue pour apprécier ce livre à sa juste valeur, car il est basé sur une information tellement spécialisée qu'elle constitue un monde à part. Dès le premier paragraphe, M. Monteil inspire une entière confiance. Sa documentation paraît complète; son information, précise, et son jugement, sobre. Il a écrit pour « l'honnête homme de notre temps », mais avec la compétence d'un spécialiste. Le sujet traité est d'une grande importance; la dernière guerre nous a montré les Uzbeks, Turkmènes, Bashkirs, Kazakhs, Tadjiks, etc., en Europe occidentale sous l'uniforme soviétique. M. Monteil nous les fait connaître chez eux et les montre aux prises avec la majorité russe. Si pour une raison ou pour une autre, on s'intéresse au sujet traité, voici un de ces livres qu'on relit volontiers deux ou trois fois, et qu'on revient consulter dans la suite.

Joseph LEDIT.

## ÉDUCATION CHRÉTIENNE

R. DE PRÉMOREL, S. J.: *Jésus-Christ, notre guide.* Coll. « Fils de lumière », édition féminine (5<sup>e</sup> édit. entièrement refondue). — Paris (15, rue Cassette), J. de Gigord, 1956, 322 pp., 18 cm. Prix: \$1.85 (aux Éditions Bellarmin).

**UN MANUEL** de religion qui est une réussite, ce n'est pas un bonheur trop fréquent. L'entreprise est d'ailleurs difficile: il faut avoir enseigné le catéchisme pour le savoir. Voici un manuel de morale dont je peux affirmer, expérience faite, qu'il convient magnifiquement aux grandes adolescentes. La substance en est très riche; la méthode pédagogique, vivante et efficace; la typographie, simple et variée; les illustrations, bien choisies. Livre de lecture autant que d'étude, il laisse toutefois au professeur ample occasion de développer un contenu qui s'appuie sur la Bible, la vie des saints, la littérature et l'histoire.

TOUS  
LES  
ACCESSOIRES  
ELECTRIQUES  
(Strictement en gros)



BEN BÉLAND, prés.  
JEAN BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal  
CR. 4-2465\*

Chaque oiseau fait son nid à sa guise

... et celui qui fait installer chez soi le *chauffage par rayonnement* possède le plus confortable, le plus hygiénique et le plus moderne des « nids »: ce mode de chauffage est *tellement supérieur* à tout ce qui existe! Demandez notre brochure explicative.

Tous travaux en chauffage-plomberie pour particuliers, industriels, Hôpitaux, couvents, collèges, etc.

Théorie alliée à la pratique.



Victor 9-4107  
360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

Épargnez  
tout en protégeant les vôtres  
avec un plan de

# La Saubegarde

COMPAGNIE  
D'ASSURANCE  
SUR LA VIE

Siège social: Montréal

Huit parties dans l'ouvrage: I, portrait de l'adolescente (trop sommaire); II, la vocation humaine: enfants du Père, appelés à coopérer à son œuvre, dans la lumière d'une conscience chrétienne bien formée (pages dynamiques sur la conscience); III, la prière: nature, pratique, messe, jour du Seigneur; IV, tentations, péchés, pénitence; V, amis ou ennemis de la conscience: le prochain, les livres, les films; VI (partie principale), les œuvres de l'amour: la maison, l'école, états de vie (éveil de l'amour, mariage, profession, célibat, vie religieuse), la justice privée et sociale; VII, conditions de l'amour: esprit de pauvreté et de vigilance; VIII, réussite de l'amour: espérance terrestre et céleste. Ici ou là, on rencontre matière à débat ou à transposition: c'est normal. Mais l'orientation *pratique* du texte est remarquable: l'A. complète chaque chapitre par un *résumé* qu'il présente sous forme de questions et de réponses; après quoi, il offre maintes suggestions de *travail personnel*, le plus souvent à partir de la Bible; puis, après avoir indiqué des thèmes de *discussions* et de *réflexions*, il propose, en caractères gras, des *résolutions* de choix. Bien sûr, les élèves ont besoin d'un certain bagage intellectuel pour apprécier un tel ouvrage; mais celui-ci peut donner et nourrir le goût d'une culture chrétienne approfondie. Les professeurs qui utilisent un autre manuel trouveront ici de quoi étoffer leurs leçons et stimuler l'effort personnel des collégiennes.

Joseph D'ANJOU.

Abbé Marc ORAISON: *Amour ou Contrainte? Quelques aspects psychologiques de l'éducation religieuse.* — Paris (79, rue de Gentilly), Éditions Spes, 1957, 189 pp., 19 cm. Prix: 500 fr.

SÉRIEUX, fondé en théorie et en clinique psychologiques de même qu'en théologie, cet ouvrage, le meilleur jusqu'à présent de l'A., démontre aux parents la nécessité de comprendre la psychologie de l'enfance, les caractères de la maturité humaine, les exigences de la responsabilité parentale: climat familial équilibré, exemple de maturité religieuse et morale, oblativité qui exorcise les complexes et leurs manifestations (48-62) de manière qu'ils ne déforment pas l'âme des enfants, surtout en matière de foi et de vie morale. Le principal thème de l'A., qui répond au titre du livre, c'est celui de l'amour intégrant la loi. Nécessaire, la fidélité à la loi; plus nécessaire encore, l'amour qui valorise cette fidélité et la rend plus exigeante parce que plus libre; autrement, la culpabilité morbide supplante la charité et fausse le sens même de la grâce et de la rédemption. L'usage que l'A. fait ici de la psychanalyse est discret et nuancé; il devrait convaincre les éducateurs que cette science favorise la compréhension et la direction efficace de la croissance humaine. On se demande pourquoi l'A. n'a pas ajouté à son texte une table des matières.

Joseph D'ANJOU.

Marcel-Marie DESMARAIS, O. P.: *La Clinique du cœur, I.* — Montréal (5375, av. Notre-Dame-de-Grâce), Éditions du Lévrier, 1957, 192 pp., 16 cm. Prix: \$0.50.

TRAITEMENT chrétien des problèmes que pose à l'homme de la rue son existence de tous les jours, voilà la *Clinique du cœur*. Réussites spirituelles qu'on applaudit, situations doulou-

reuses qui exigent du courage et souvent de l'héroïsme, options embarrassantes devant lesquelles achoppe le simple bon sens naturel, inquiétudes provoquées par les remous de la civilisation moderne, scrupules, imprudences, surtout chez les jeunes filles qu'il faut prémunir contre les illusions des fausses amours, endurcissements qui paralysent les efforts de conversion: sur tous ces cas vécus, le P. Desmarais pose un diagnostic à la fois sacerdotal et humain, cordial, encourageant, assaisonné d'humour, mais sans jamais renier les exigences de la morale et de la spiritualité catholiques. Ce petit livre fera du bien aux lecteurs qu'il vise, les aidant à résoudre des problèmes qui intéressent et leur équilibre temporel et leur éternité.

Jean-Paul LABELLE.

**Panorama chrétien.** *Revue mensuelle illustrée.* — Paris (31, rue de Fleurus), Union des Œuvres catholiques de France, 128 pp., 30,5 cm. Prix: 100 fr. Abonnement au Canada: *Periodica*, 5090, av. Papineau, Montréal-34.

ON NE SAURAIT dire trop de bien de cette revue française, en particulier du numéro spécial de Noël 1957. Deux qualités, entre autres, méritent d'être soulignées: d'abord, la variété vraiment exceptionnelle des sujets traités, de quoi satisfaire tous les goûts; puis, ce qui importe encore plus: le catholicisme qui inspire les articles, catholicisme authentique, reflétant des convictions éclairées, une vie intérieure profonde. Félicitons Benoît Baril (*Periodica*) de mettre à la portée des lecteurs canadiens cette revue qui montre le beau visage de la France, le vrai, combien plus intéressant que celui des romans louches et des revues à scandales.

Émile GERVAIS.

## BIOGRAPHIES

Charles ALMERAS: *Saint Paul de la Croix.* — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1957, 292 pp., 20 cm. Prix: 120 fr. b.

PRODIGIEUSE histoire d'une âme entièrement orientée vers Dieu. Saint Paul de la Croix n'a qu'un désir: se soumettre parfaitement au bon plaisir divin, et il le réalise depuis son adolescence jusqu'à l'acceptation de sa mission de fondateur, miraculeusement révélée, qui sera le drame de sa vie. Chaque épreuve est acceptée dans cet esprit de soumission. Cependant, il ne néglige aucun moyen humain; il ne confond pas abandon et passivité; il entend bien que, si Dieu fait sa partie, l'homme doit accomplir la sienne (p. 235). La Passion est le centre de sa spiritualité; ce fut la nourriture de son âme, le mobile de ses fondations et l'explication de la fécondité de son apostolat. On trouve en saint Paul une personnalité vigoureuse et attachante. L'homme et le saint en lui sont parfaitement accordés; ils ont mûri ensemble et se complètent. Cet équilibre harmonieux entre les qualités naturelles et les vertus surnaturelles caractérise les mystiques: Paul de la Croix fut l'un d'eux. Livre solide, captivant, qui révèle la grandeur d'un saint et de son œuvre, et met devant nos yeux le message apporté par ce saint au monde qui a perdu son âme et se dessèche, dévoré d'activisme.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR.

École Saint-Antoine,  
Montréal.



## La Première Banque au Canada

AU SERVICE DES CANADIENS  
DEPUIS 1817

La B de M fut la première à nommer un agent de banque canadien aux États-Unis, pour assurer le développement du commerce outre la frontière. C'était en 1818, à New-York.



BANQUE DE MONTRÉAL

Jean GUITTON: *Le Cardinal Saliège*. — Paris (61, rue des Saints-Pères), Bernard Grasset, 1957, 330 pp., 20.5 cm. Prix: 960 fr.

VOICI le portrait d'une personnalité hors série, riche en contrastes, difficile à saisir dans sa totalité. L'A. trace d'abord une esquisse de son héros et raconte le choc de sa première rencontre avec le prélat. Le chapitre cinquième est le portrait de l'évêque et de l'homme dans sa plénitude, un peu avant l'épreuve de l'infirmité. Vers la fin du volume apparaît le cardinal des derniers temps, presque muet, mais encore expressif. Une documentation considérable permet au lecteur de pénétrer les secrets de cet être énigmatique, de deviner tous ses ressorts. Une de ses hantises fut le problème de l'adaptation apostolique: de l'enseignement du catéchisme aux cours des facultés de théologie, aucune question ne le laissa indifférent. Les progrès de la science le passionnèrent. Toujours sa vie fut sondage, affrontement et confrontation. Pendant l'occupation allemande, il incarna la résistance spirituelle. Sa lettre pastorale de septembre 1942, qui prenait la défense des Juifs persécutés, marque l'émergence de son nom dans l'histoire. A la fin de la guerre, on le considérait comme le représentant le plus typique en Europe de l'évêque défenseur des cités et de la personne humaine. Un des témoins de sa vie profonde a dit: « Le cardinal était tout entier dans l'instant et tout entier dans l'objet. » Ce mot peut expliquer l'apparente contradiction de certaines de ses paroles et attitudes. Par cet ouvrage, l'A. éclaire une multitude de faits, prévient des interprétations superficielles et, sans voiler les limites humaines du cardinal Saliège, sait provoquer notre admiration pour son indéniable grandeur.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR.

École Saint-Antoine,  
Montréal.

A. H. WINSNES: *Vie de Sigrid Undset*. Coll. « Les îles ». — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1957, 263 pp., 20 cm. Prix: 120 fr. b.

CONNUE surtout par son roman médiéval, *Christine Lavransdatter*, qui lui valut le prix Nobel de littérature, Sigrid Undset est un écrivain dont l'œuvre profondément humaine se situe au niveau international, comme celle de Bernanos, de Mauriac, de Greene et de Waugh. Poète, botaniste par passion, amoureuse de son pays, elle étudie, comme peu l'ont fait, les mœurs médiévales des contrées nordiques de l'Europe. Histoire, sagas, chansons lui sont familières. Aussi découvre-t-elle la salutaire influence du catholicisme sur son peuple. Quand, en 1924, âgée de quarante-deux ans, elle se convertit, ce n'est pas sous l'effet d'un éblouissement surnaturel. Elle s'est imperceptiblement façonné une pensée chrétienne. Publié en 1920, *Christine Lavransdatter* annonce déjà une âme en possession de la vérité. Son robuste bon sens fera d'elle l'adversaire irréductible des

nombreux excès idéologiques qui ont cours au début du xx<sup>e</sup> siècle. Elle fulmine contre les revendications du féminisme qui néglige les valeurs, tenues traditionnellement pour sacrées, de l'amour et de la maternité. Plus tard, elle s'élève contre les ravages du néo-paganisme, au point que, durant la seconde guerre mondiale, elle doit chercher refuge en Amérique. Réaliste chrétienne, Sigrid Undset dépeint l'homme et le monde tels qu'elle les voit. Son regard plonge dans les profondeurs de l'âme et montre que l'homme en lutte contre Dieu devient l'artisan de ses propres malheurs. De retour dans sa chère Norvège, elle s'éteint en 1948. L'ouvrage de Winsnes est bien fait. La nomenclature d'œuvres norvégiennes et certaines analyses paraîtront fastidieuses à plusieurs. La traduction gagnerait à éliminer des lourdeurs. Mais la lecture de cette biographie fait connaître un esprit puissant, une âme droite et très attachante. On voudrait parcourir la douzaine de volumes traduits en français de cette femme « qui est du très petit nombre des auteurs contemporains que l'on ose qualifier de grands ».

Wilfrid GARIÉPY.

Maison Bellarmin.

Jeannine DELPECH: *L'Âme de la Fronde. Madame de Longueville*. Coll. « Les temps et les destins ». — Paris (18, rue de Saint-Gothard), Arthème Fayard, 1957, 217 pp., 21.5 cm. Prix: 750 fr.

C'EST toute l'histoire des enfants Condé que l'A. présente dans ce livre. « Demi-dieux dès l'âge de raison, désinvoltes, à l'aise dans tous les excès, attentifs à la gloire », ils incarnent « l'individualisme des grands féodaux ». Obligés de se marier sans amour pour satisfaire aux ambitions politiques de leurs familles, Louis II de Bourbon, prince de Condé, et sa sœur Anne-Geneviève durent cacher à leurs parents des amours ardentes que n'admettait pas leur milieu social. Dès lors, tous deux malheureux, ils s'attacheront l'un à l'autre avec passion. Devenue Madame de Longueville, Anne perd par la mort son premier amant; puis, vu les fréquentes absences de son frère et les froideurs de son mari, elle se donne entièrement à la Fronde, dont elle se fait l'âme dirigeante. C'est alors que nous trouvons dans son entourage le prince de Marsillac dit La Rochefoucauld, les cardinaux Mazarin et de Retz, Turenne, Monsieur de Singlin et Port-Royal des Champs. Un tableau généalogique de la famille des Bourbon, au début de l'ouvrage, aide à démêler les multiples intrigues politiques du xvii<sup>e</sup> siècle. La composition, aussi claire que le style et la typographie, ne nous laisse rien échapper. L'analyse psychologique dégage la personnalité extraordinaire de cette femme insatiable, « qui n'aimait pas les plaisirs innocents », faisait « des pénitences que tout le monde ne pouvait pas faire », et mourut au Carmel en souriant.

Louise-B. TOUPIN.

Collège Basile-Moreau,  
Saint-Laurent, Qué.

Tél. : RE. 7-3651



**J. L. Guay & Frère**  
LIMITÉE LIMITÉE

SPÉCIALITÉ :  
Construction d'édifices religieux

COLLÈGES  
COUVENTS  
SÉMINAIRES  
HÔPITAUX, etc.

6900, chemin de la Côte-des-Neiges  
Montréal

## YOGOURT DELISLE

LE PLUS SAIN DES LAITAGES FRAIS

« L'homme ne meurt, il se tue », dit-on. Il est exact que les résidus de la nutrition produisent dans l'intestin des toxines qui empoisonnent lentement, continuellement.

Un pot de Yogourt Delisle, pris chaque jour comme dessert, est souverain pour détruire les mauvais microbes de l'intestin et donner plus de résistance à l'organisme.

Se consomme nature ou sucré. S'harmonise bien avec les fruits frais.

Pour livraison à votre domicile, veuillez appeler:

**J. DELISLE**

5275, RUE BERRI Tél.: CR. 4-0434

## LES INDUSTRIES DUBÉ, Ltée

J.-B. DUBÉ, président

Spécialistes  
en bois d'ébénisterie

RA. 7-2859

5939, 3<sup>e</sup> Avenue  
Rosemont, Montréal

ÉPARGNE ou ASSURANCE ?

Mieux que ça :

**\$**ecuritas

SECURITAS est une formule d'épargne facile et en même temps une police d'assurance sur la vie du déposant. Consultez votre gérant pour choisir le montant et la période de versements qui vous conviennent.

**LA BANQUE PROVINCIALE  
DU CANADA**



CIGARETTES  
**EXPORT "A"**  
à bout filtre

\* après  
**9 ANS**  
DE PROGRÈS

	PAIEMENTS AUX ASSURÉS	ACTIF	ASSURANCE EN VIGUEUR
1955	\$465,979.	\$2,152,823.	\$184,744,776.
1956	\$1,173,417.	\$3,346,177.	\$288,355,642.
1957	\$1,601,755.	\$4,536,685.	\$357,900,981.

"L'ASSURANCE SUR LA VIE  
EST LA FORTUNE DE CEUX  
QUI N'EN ONT PAS."

ALPHONSE DESJARDINS (1892)

**L'ASSURANCE-VIE  
DESJARDINS**

SIÈGE SOCIAL, LÉVIS, P.Q.

EN OPÉRATION DEPUIS SEPTEMBRE 1949 SEULEMENT

## L'épargne

SOLUTION À PLUSIEURS PROBLEMES

- INDIVIDUELS
- FAMILIAUX
- SOCIAUX
- NATIONAUX

C'est l'épargne qui vous permet de payer le premier versement sur votre maison, l'hypothèque ou l'instruction des enfants.

C'est l'épargne qui vous assure une pension supplémentaire.

Sans obligation de votre part un de nos représentants vous fournira tous les renseignements nécessaires.

DEVENEZ MEMBRE DE :

**L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE  
LAURENTIENNE**

1344 est, rue Sherbrooke

MONTREAL

LA. 1-3698

N.B. SUR DEMANDE, UNE COPIE DU BILAN VOUS SERA ADRESSÉE

Aux lecteurs et amis de

## “ Relations ”

Des témoignages, venus de plusieurs milieux, démontrent l'importance et l'influence de “Relations”. Aidez-nous à faire connaître davantage la revue.

Un de nos lecteurs nous écrivait récemment : “À la suite de votre annonce dans votre dernière édition de “Relations”, vous trouverez ci-inclus une liste de quelques amis qui pourraient être intéressés par votre magnifique publication.” D'autres ont fait comme lui.

Nous enverrons un numéro spécimen à toutes les personnes dont vous nous indiquerez le nom et l'adresse.

En nous faisant parvenir votre liste, veuillez nous dire si vous nous permettez de nous réclamer de vous auprès des personnes dont vous nous suggérez les noms.

Nous remercions cordialement ceux qui ont déjà répondu et ceux qui répondront à notre demande.

Administration de

## “ Relations ”

8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal-11

